

CONSEIL CONSULTATIF

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Séance du 22 octobre 2021

**CONSEIL CONSULTATIF
SÉANCE DU 22 OCTOBRE 2021**

Conseillers en exercice : 35

Présents : 30

Absents : 5

Pouvoirs : 5

Votants : 35

L'an, deux mille vingt et un, le vingt-deux octobre à dix-huit heures, le Conseil consultatif de la Commune de Saint-Pol-sur-Mer s'est réuni en Mairie protocolaire – salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Christophe CLAEYS, Maire.

Présents : M. CLAEYS, M. DEGUINES, Mme LENOIR, M. MEENEBOO, Mme OUGHAZDI, M. BOUREY, Mme LEFEBVRE, M. MEERSEMAN, M. DEBAVELAERE, Mme MAES, Mme CATOIRE, M. CLEMENT, Mme CABARET, M. HAUDIQUET, M. NICOLLE, Mme LAMIRAND, M. MASURE, Mme VERHAEGHE, Mme DUMARQUEZ, Mme ANDRIES, M. VAMPOUILLE, M. NAVE, Madame DEFRANCE, Mme KUZNIEWSKI, M. BRICHE, Mme VAN DEN BROECKE, M. COEIGNART, Mme LEGROS, Mme VANDORME, M. BAYRAKTAR.

Absents excusés : Mme TABIBOU, M. HUTIN, Mme GOURDEN, Mme DAHMANI, Mme GOURDEN

Pouvoirs de : Mme TABIBOU à M. CLAEYS,
M. HUTIN à M. DEGUINES,
Mme GOURDEN à Mme MAES,
Mme DAHMANI à M. CLEMENT,
Mme VARLET à Mme LEGROS.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et le Conseil consultatif désigne à l'unanimité, Monsieur BRICHE, Secrétaire de séance, en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. BRICHE procède à l'appel.

PROPOS D'OUVERTURE DE SÉANCE

Monsieur le Maire : Le quorum étant atteint, le Conseil est donc ouvert.

Voilà, je souhaite commencer ce conseil et ce propos introductif en réaffirmant tout simplement notre attachement aux valeurs républicaines et je souhaiterais que l'on fasse une minute de silence en l'honneur de Samuel Paty, professeur d'histoire-géographie qui a lâchement été assassiné il y a un an pour les raisons que l'on connaît tous. Je vais donc vous inviter à vous lever et à faire une minute de silence.

Merci à tous.

Le temps passe vite, nous voilà déjà en octobre, alors drôle de saison qui commence, l'automne, je ne sais pas si chacun aime. En tout cas, les feuilles tombent, il va commencer à faire froid, à faire noir et pourtant la vie a bien repris ses droits. Elle a repris ses droits, elle a repris son énergie. Il y a nos rencontres, pour preuve, on a eu un certain nombre d'évènements qui ont tous très bien marché, comme le concert de l'ensemble vocal mélodie, la semaine bleue qui vient de s'écouler. Il y a en a aussi d'autres qui arrivent évidemment, la Saint-Martin, les banquets de fin d'année et puis un rendez-vous incontournable, le marché de Noël de Saint-Pol-sur-Mer.

Ce sont des évènements qui sont tous très attendus par notre population et puis je tiens encore et à nouveau à remercier les équipes, qu'elles soient administratives ou techniques et qui travaillent pour que chaque évènement soit un vif succès.

Voilà, octobre donc, l'automne, un certain nombre d'évènements et de fêtes qui arrivent mais ce n'est pas que ça et aujourd'hui, je souhaite que chacun soit évidemment attentif parce que, on va parler d'un sujet qui est évidemment sérieux le « DOB ». C'est une étape qui est impérative avant l'adoption de notre budget qui arrivera en décembre. Je demande donc à chacun d'être vigilant et de poser les questions adéquates ce jour, tout simplement.

Merci de votre attention et nous pouvons commencer donc le Conseil consultatif.

PROCÈS-VERBAL DES DÉBATS TENUS A PROPOS DE L'APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL CONSULTATIF DU 10 SEPTEMBRE 2021.

Monsieur le Maire : Alors, à propos de l'approbation du procès-verbal de notre dernier conseil du 10 septembre 2021, vous avez fait parvenir vos demandes de corrections au Secrétariat général qui a normalement effectué les modifications. Je vais donc vous demander, après évidemment avoir fait vos remarques, d'adopter le dit procès-verbal.
Madame Legros.

Madame LEGROS : Merci Monsieur le Maire.
Juste une petite remarque page 17. En fait, en référence à la question que nous avons posée sur le montant de la charge des banquets et colis dans le budget de la commune, il nous avait été répondu ce jour-là, lors du dernier conseil municipal que c'était 140 000 euros ou plus exactement l'appel d'offre était de 118 410 euros ce qui donne en T.T.C 142 092 euros mais il a été retranscrit 40 000 euros dans le compte-rendu. Je pense donc qu'il faudrait modifier le texte. Voilà.

Monsieur le Maire : Merci Madame Legros. Surement une erreur de frappe. Mais, on est d'accord.

Madame LEGROS : Je pense aussi.

Monsieur le Maire : Monsieur Nave, nous vous écoutons.

Monsieur NAVE : Oui, merci Monsieur le Maire.

Tout simplement, commencer cette séance par vous remercier. Vous remercier d'avoir tenu compte de notre remarque pour prendre, pour noter et pour avoir le détail des votants sur le procès-verbal. Remercier vos services aussi, qui ont rédigé ce procès-verbal, d'avoir tenu compte de nos remarques. C'est quand même beaucoup plus lisible quand on peut avoir les noms qui s'affichent ou les groupes. Donc, quand il y a des choses à critiquer, quand il y a des choses à dire, peut-être négativement-positivement, on est capable de le dire. Donc quand les choses vont dans le bon sens, on le dit également et donc c'est pour ça que je tenais à vous remercier d'avoir pris en compte cette remarque.

Le groupe « Défi Saint-Polois » s'associe à l'hommage que vous avez pu faire pour Monsieur Paty et si vous me le permettez, au-delà de la République, c'est évidemment toute la France dans ce qu'elle est, dans ce qu'elle représente, dans ses valeurs, dans sa civilisation, dans ses coutumes qui a été touchée ce jour-là. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci.

Donc moyennant effectivement le changement de la petite erreur de frappe, tout le monde adopte le procès-verbal.

PROCES VERBAL DES DÉBATS A PROPOS DU REMPLACEMENT D'UN MEMBRE DU CONSEIL

Monsieur le Maire : Alors, remplacement d'un membre du conseil.

Monsieur Bruno Lemaire conseiller municipal de la liste « Défi Saint-Polois » a souhaité démissionner.

Conformément à l'article L.270 du Code Electoral, Monsieur Hervé Tourmente Sous-Préfet de Dunkerque et Monsieur Patrice Vergriete, Maire de Dunkerque, ont été informés du remplacement de Monsieur Lemaire par Sabrina Van den broecke, élue suivante sur la liste « Défi Saint-Polois ».

Aussi, je vous propose donc d'acter l'installation de Madame Sabrina Van Den Broecke comme nouvelle conseillère.

Bienvenue à vous.

Oui, Monsieur Nave.

Monsieur NAVE : Merci Monsieur le Maire.

Je ne pouvais pas passer cette délibération sans peut-être dire un petit mot sur les raisons qui ont poussé Bruno Lemaire à céder sa place à Sabrina qui est à mes côtés ce soir.

Je voulais vous donner les raisons puisque, il l'a très bien dit dans sa lettre et je vais le citer.

« Etant membre du conseil municipal depuis le mois d'avril 2014, je vous annonce que je souhaite ne plus exercer mon mandat de conseiller municipal au sein de la municipalité. La raison principale est très simple : Il est temps de laisser la place à plus jeune que moi. La personne qui me succédera pourra ainsi approfondir, avec toute ma bienveillance et mon aide active, son expérience de conseiller ou conseillère municipale en vue de l'élection du prochain Maire qui, lui, aura le plébiscite de la population votante de Saint-Pol-sur-Mer ».

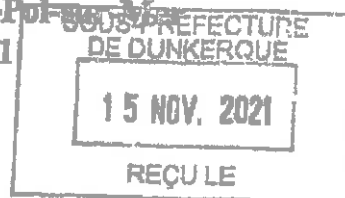
Je vous passe l'article qui indique que sa démission prend effet au moment où il a déposé le courrier.

Je tenais à le remercier d'avoir encore été présent à l'entrée du conseil municipal. Bruno Lemaire est de ces hommes qui tiennent parole. Il y a ceux qui promettent et ne respectent rien, il y a ceux qui s'accrochent égoïstement, il y a ceux qui ne pensent qu'à leur intérêt et ça ce n'est pas Bruno Lemaire. Un élu désintéressé, discret, travailleur, impliqué, fidèle, passionné et animé d'un objectif « préparer l'avenir pour enfin changer Saint-Pol-sur-Mer ».

Il s'y était engagé en 2020 si nous perdions les élections, il allait transmettre son savoir à l'équipe et préparer la prochaine élection. En faisant le choix de laisser son mandat pour permettre à Sabrina de siéger, il s'inscrit pleinement dans cet esprit de transmission qui nous est cher. Je souhaite la bienvenue à Sabrina, une bonne installation à elle et je m'associe à vous dans vos propos d'installation et je souhaite qu'ensemble nous puissions travailler au mieux-être de la population saint-poloise. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur Nave pour cet hommage.

**Séance du Conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer
du vendredi 22 octobre 2021**



Délibération : N° 48/21

Objet : REMPLACEMENT D'UN MEMBRE DU CONSEIL

Rapporteur : Monsieur Christophe CLAEYS, Maire délégué

Suite à la démission de Monsieur Bruno LEMAIRE, conseiller municipal de la commune de Saint Pol sur Mer; réceptionnée le 12 octobre 2021;

Conformément à l'article L.270 du Code Electoral, Monsieur Hervé TOURMENTE, Sous-Préfet de Dunkerque et Monsieur Patrice VERGRIETE, Maire de Dunkerque, ont été informés du remplacement de ce dernier par Madame, suivante sur la liste « Défi Saint-Polois ».

LE CONSEIL CONSULTATIF ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Christophe CLAEYS, Maire délégué

Après en avoir délibéré ;


Sur proposition de Monsieur Christophe CLAEYS, Maire délégué;

DÉCIDE :

De prendre acte de l'installation de Madame Sabrina VAN DEN BROECKE comme nouvelle conseillère en remplacement de Monsieur Bruno LEMAIRE.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire délégué,




Christophe CLAEYS

Adoptée à l'unanimité

Département
du
Nord

VILLE DE DUNKERQUE
Commune de Saint-Pol-sur-Mer
Extrait du registre des délibérations du Conseil consultatif
convocé le vendredi 22 octobre 2021
pour la séance du vendredi 15 octobre 2021

Arrondissement
de
Dunkerque

Nombre de Conseillers en exercice : 34
Nombre de Conseillers présents ... : 29
Nombre de procurations..... : 05

Présents :

Monsieur CLAEYS Christophe	Maire délégué
Monsieur DEGUINES Dominique	Premier Adjoint au Maire
Madame LENOIR Marjorie	Adjointe au Maire
Monsieur MEENEBOO René	Adjoint au Maire
Madame OUGHAZDI Cindy	Adjointe au Maire
Monsieur BOUREY Luc	Adjoint au Maire
Madame LEFEBVRE Nathalie	Adjointe au Maire
Monsieur MBERSEMAN Olivier	Adjoint au Maire
Madame CABARET Martine	Conseillère
Monsieur CLÉMENT Fabien	Conseiller
Madame VERHAEGHE Laurence	Conseillère
Monsieur DEBAVELAERE Jean-Luc	Conseiller
Madame DUMARQUEZ Valérie	Conseillère
Madame MAES Nathalie	Conseillère
Monsieur MASURE Philippe	Conseiller
Madame CATOIRE Anniek	Conseillère
Monsieur HAUDIQUET Roland	Conseiller
Madame ANDRIES Camille	Conseillère
Monsieur NICOLLE Thomas	Conseiller
Madame LAMIRAND Laurence	Conseillère

Monsieur VAMPOUILLE Emmanuel Conseiller

Monsieur NAVE Adrien Conseiller
Madame DEFRANCE Nadine Conseillère
Monsieur BRICHE Tanguy Conseiller
Madame KUZNIEWSKI Anne Conseillère

Monsieur COEUGNART Albert Conseiller
Madame LEGROS Nathalie Conseillère
Monsieur BAYRAKTAR Özkan Conseiller
Madame VANDORME Catherine Conseillère

Absents- Excusés :

Madame TABIBOU Salmata Adjointe au Maire
Madame GOURDEN Marie-Claire Conseillère
Monsieur HUTIN Christian Conseiller
Madame DAHMANI Fatima Conseillère
Madame VARLET Virginie Conseillère

Secrétaire de séance : Monsieur BRICHE Tanguy

Conformément aux dispositions de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités
Territoriales, Mme TABIBOU a donné pouvoirs à M. CLAEYS, Mme GOURDEN à Mme MAES, M.
HUTIN à M. DEGUINES, Mme DAHMANI à M. CLEMENT, Mme VARLET à Mme LEGROS.

PROCÈS-VERBAL DES DÉBATS TENUS A PROPOS DE LA CRÉATION DE POSTES DE COLLABORATEURS DE CABINET.

Monsieur le Maire : Cette délibération est relative aux postes de collaborateurs de mon cabinet, enfin du cabinet du Maire.

Pourquoi la mettre aujourd'hui à l'ordre du jour ? parce qu'en fait la dernière délibération sur ce sujet date de 95. J'ai souhaité que celle-ci soit tout simplement actualisée. Les termes proprement dit de la délibération ne changent pas.

Evidemment entre temps, il y a quand même eu l'association de communes qui est intervenue en 2010 et la Sous-préfecture nous a conseillé de délibérer à nouveau afin de confirmer ces deux postes de collaborateurs de cabinet.

Je vous demande donc de venir approuver la création de ces deux postes ainsi que leur inscription au budget.

J'écoute les remarques.

Madame Van Den Broeck ?

Madame VAN DEN BROECKE : Monsieur le Maire, chers collègues,

Merci de me céder la parole. En explication de vote à la délibération n° 2 concernant la création de postes de collaborateurs de cabinet, nous pensons, que même si leurs prérogatives ne sont pas les mêmes, leurs missions ne sont plus les mêmes. Il aurait été préférable de valoriser vos adjoints ou vos conseillers municipaux délégués pour qu'ils puissent vous épauler dans vos fonctions. Nous trouvons par ailleurs plus utile peut-être le recrutement de deux policiers municipaux plutôt que de deux personnes de cabinet. Voilà, nous votons donc contre cette création de postes. Merci.

Monsieur le Maire : Alors, pour faire suite à votre intervention.

Sur le premier point, je pense que mes adjoints sont déjà suffisamment chargés. Il ne faut pas oublier qu'il y a eu un véritable renouvellement de l'équipe municipale avec, sauf erreur de ma part, les trois quarts qui sont actifs. Donc, en plus de l'activité municipale, nous avons tous une vie privée et professionnelle.

Concernant les conseillers, nous les mettons à l'œuvre. Les conseillers délégués ont chacun une mission qui est plus ou moins précise, plutôt précise, on y travaille. Donc évidemment, la fonction de collaborateur de cabinet est complètement différente de ce que l'on entend vis-à-vis des délégations qui ont été définies pour chacun d'entre nous.

Voilà, et le second point sur la police municipale... Eh bien, je sais que vous souhaitez avoir un policier à chaque coin de rue mais ça va être compliqué budgétairement... franchement.
Madame Vandorme ?

Madame VANDORME : Merci Monsieur le Maire.

Bonsoir Mesdames et Messieurs les élus.

Concernant la création des postes de collaborateurs de cabinet, notre groupe souhaiterait, lorsque la désignation de ces personnes sera officielle...pourriez-vous nous en faire la présentation et nous informer des missions qui leur seront confiées ? Par rapport à cette délibération notre groupe donc s'abstiendra. Merci.

Monsieur le Maire : D'accord, oui, sans aucun souci au prochain conseil, je vous présenterai les deux collaborateurs de cabinet s'il y en a deux.

Madame VANDORME : Entendu, merci.

Monsieur le Maire : Monsieur Vampouille ?

Monsieur VAMPOUILLE : Bien sûr, j'en reviens à la même chose. Quasiment la même question. Est-ce que ce sera quelqu'un de l'extérieur ? quelqu'un qui vient de Dunkerque ? quelqu'un qui reste à Saint-Pol ou peu importe ? on ne sait pas...mais...à savoir.

Monsieur le Maire : C'est prématuré tout simplement parce que nous n'avons pas encore voté la délibération.

Monsieur VAMPOUILLE En sachant que, généralement, quand il y a une création de poste, il y a déjà des gens qui sont pressentis on va dire

Monsieur le Maire : Tout le temps que nous n'avons pas délivré, pardon, voté la délibération, je ne vais pas vous donner un nom puisque je ne sais pas ...

Monsieur VAMPOUILLE : Non bien sûr, bien sûr, je ne veux pas que vous me donniez un nom mais...il y a des gens pressentis quand même.

Monsieur le Maire : C'est une question prématurée.

Monsieur VAMPOUILLE : Bien sûr, comme d'habitude.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur Vampouille.

Monsieur NAVE : Oui, merci Monsieur le Maire. Chassez le naturel, il reviendra toujours au galop. Je n'ai pas apprécié du tout, quand ma collègue est intervenue, votre réponse : Non, nous ne souhaitons pas ...

Monsieur le Maire : Est-ce que votre intervention a quelque chose à voir avec les collaborateurs ?

Monsieur NAVE : Justement oui, tout à fait.

Monsieur le Maire : D'accord, merci.

Monsieur NAYE : Je n'ai pas apprécié mais je vous fais la remarque. Je n'ai pas apprécié votre attitude de lui répondre : Je sais, vous êtes pour un policier à chaque coin de rue . Non, nous sommes pour plus de sécurité parce qu'il en manque à Saint-Pol-sur-Mer. Ça c'est vrai. Nous sommes pour plus de vidéos protection, nous sommes pour protéger la population dans ses actes pour qu'elle puisse vivre correctement et en toute sécurité à Saint-Pol-sur-Mer, ça c'est vrai, mais un policier à chaque coin de rue, vous travestissez nos propos, ce n'est pas vrai et c'est malhonnête de votre part. Donc ne commencez pas comme ça s'il vous plaît surtout que l'on avait bien démarré ce conseil municipal. Je vous remercie.

Sur cette délibération, ma collègue a très justement rappelé qu'il y a des adjoints, des conseillers municipaux délégués qui sont affectés à des missions, qui sont, je veux bien le croire, actifs, chargés.

A l'époque, Monsieur Hutin, pour faire un p'tit peu un historique, avait fait le choix d'avoir aussi une collaboratrice de cabinet mais il faut se rappeler qu'il était Député-Maire et donc forcément il n'était pas Maire à plein temps.

Il me semble que vous, Monsieur le Maire, vous êtes Maire à plein temps. Il me semble... c'est pour ça, je vous dis ... Il me semble... et donc c'est pour ça qu'on se posait la question : N'était-il pas plus logique de missionner vos conseillers municipaux ou délégués qui ont des compétences, vos conseillers municipaux qui sont compétents, vos adjoints qui sont compétents à des missions, à ces missions justement pour renforcer le Maire ?

Voilà, vous répondrez sur ça mais en plus dans l'optique où on ne sait pas qui sera embauché, avec quel indice, nous sommes défavorables à cette création de poste tout simplement. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : J'ai bien compris. Donc, je vous confirme que je ne suis pas Maire à plein temps, que j'ai encore une activité civile et professionnelle et pour ce qui est relatif à l'enveloppe budgétaire, il n'y a pas d'augmentation. Voilà, c'est exactement ce qui était budgétisé, ce qui était prévu, il n'y a pas d'augmentation.

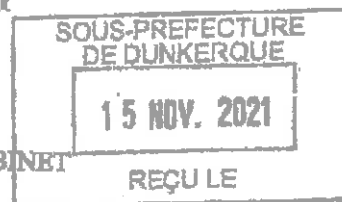
Qui vote donc pour ?

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.

**Séance du Conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer
du vendredi 22 octobre 2021**



Délibération : N° 49/2021.

Objet : CRÉATION DE POSTES DE COLLABORATEURS DE CABINET

Rapporteur : Monsieur Christophe CLAEYS, Maire délégué

Vu l'article 36 de la loi n°82-1169 du 31 décembre 1982 relative à l'organisation administrative de Paris, Marseille, Lyon et des établissements de coopération intercommunale ;

Vu l'article L2113-20 du CGCT dans sa rédaction antérieure à la loi du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales ;

Vu l'article 25 de la loi du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 110 ;

Vu le décret n°87-1004 du 16 décembre 1987 relatif aux collaborateurs de cabinet des autorités territoriales ;

Vu la délibération du 7 décembre 2010 relative à l'association des communes de Dunkerque, Saint-Pol-sur-Mer et Fort-Mardyck et approuvant la convention d'association ;

Considérant qu'il a lieu de délibérer de nouveau au vu de l'association des communes de Dunkerque, Saint-Pol-sur-Mer et Fort-Mardyck ;

Considérant que l'effectif maximum des collaborateurs du cabinet d'un maire est ainsi fixé à deux personnes lorsque la population de la commune est comprise entre 20 000 et 40 000 habitants ;

Considérant le besoin de disposer de collaborateurs de cabinet pour assister l'autorité territoriale dans sa responsabilité politique ainsi que pour aider à la conduite des projets de la collectivité ;

Considérant la possibilité de recruter des personnes extérieures à la fonction publique ou des personnes déjà fonctionnaires, en disponibilité ou en détachement pour exercer les missions de collaborateurs de cabinet ;

LE CONSEIL CONSULTATIF ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire délégué ;

Après en avoir délibéré ;

Sur proposition de Monsieur le Maire délégué ;

DÉCIDE

D'autoriser monsieur le Maire délégué à recruter deux collaborateurs de cabinet.

Département
du
Nord

VILLE DE DUNKERQUE
Commune de Saint-Pol-sur-Mer
Extrait du registre des délibérations du Conseil consultatif
convocqué le vendredi 22 octobre 2021
pour la séance du vendredi 15 octobre 2021

Arrondissement
de
Dunkerque

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents ... : 30
Nombre de procurations..... : 05

Présents :

Monsieur CLAEYS Christophe	Maire délégué
Monsieur DEGUINES Dominique	Premier Adjoint au Maire
Madame LENOIR Marjorie	Adjointe au Maire
Monsieur MBENEBOO René	Adjoint au Maire
Madame OUGHAZDI Cindy	Adjointe au Maire
Monsieur BOUREY Luc	Adjoint au Maire
Madame LEFEBVRE Nathalie	Adjointe au Maire
Monsieur MEERSEMAN Olivier	Adjoint au Maire
Madame CABARET Martine	Conseillère
Monsieur CLÉMENT Fabien	Conseiller
Madame VERHABGHE Laurence	Conseillère
Monsieur DEBAVELAÏRE Jean-Luc	Conseiller
Madame DUMARQUEZ Valérie	Conseillère
Madame MAËS Nathalie	Conseillère
Monsieur MASURE Philippe	Conseiller
Madame CATOIRE Armick	Conseillère
Monsieur HAUDIQUET Roland	Conseiller
Madame ANDRIES Camille	Conseillère
Monsieur NICOLLE Thomas	Conseiller
Madame LAMIRAND Laurence	Conseillère
Monsieur VAMPOUILLE Emmanuel	Conseiller
Monsieur NAVE Adrien	Conseiller
Madame DEFRANCE Nadine	Conseillère
Monsieur BRICHE Tanguy	Conseiller
Madame KUZNIEWSKI Anne	Conseillère
Monsieur COBUIGNART Albert	Conseiller
Madame LEGROS Nathalie	Conseillère
Monsieur BAYRAKTAR Özkan	Conseiller
Madame VANDORME Catherine	Conseillère
Madame VAN DEN BROECKE Sabrina	Conseillère

Absents- Excusés :

Madame TABIBOU Salmata	Adjointe au Maire
Madame GOURDEN Marie-Claire	Conseillère
Monsieur HUTIN Christian	Conseiller
Madame DAHMANI Fatima	Conseillère
Madame VARLET Virginie	Conseillère

Secrétaire de séance : Monsieur BRICHE Tanguy

Conformément aux dispositions de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme TABIBOU a donné pouvoirs à M. CLAEYS, Mme GOURDEN à Mme MAËS, M. HUTIN à M. DEGUINES, Mme DAHMANI à M. CLÉMENT, Mme VARLET à Mme LEGROS.

D'inscrire au budget les crédits nécessaires. Le montant de ces crédits sera déterminé de façon à ce que la rémunération servie à l'éventuel collaborateur de cabinet n'excède pas le plafond réglementaire fixé par l'article 7 du décret n° 87-1004 susvisé, à savoir :

- d'une part, que le traitement indiciaire ne puisse en aucun cas être supérieur à 90 % du traitement correspondant à l'indice terminal de l'emploi administratif fonctionnel de direction le plus élevé de la collectivité occupé par le fonctionnaire en activité ce jour (ou à l'indice terminal du grade administratif le plus élevé détenu par le fonctionnaire en activité dans la collectivité),
- d'autre part, que le montant des indemnités ne puisse en aucun cas être supérieur à 90 % du montant maximum du régime indemnitaire institué par l'assemblée délibérante de la collectivité et servi au titulaire de l'emploi fonctionnel (ou du grade administratif de référence mentionné ci-dessus).

De donner tout pouvoir à monsieur le Maire délégué pour signer les documents et actes afférents à cette décision.

De dire que le recrutement des deux collaborateurs de cabinet sera confirmé par une délibération du conseil municipal de Dunkerque.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire délégué,



Christophe CLAEYS (Maire)

Délibération adoptée à la majorité par :

24 voix pour : CLAEYS – DEGUINES- LENOIR – MEENEBOO – OUGHAZDI –BOUREY – LEFEBVRE – MERSSEMAN – TABIBOU - HAUDIQUET – DEBAVELAERE – GOURDEN – MASURE – CATOIRE – CLEMENT- HUTIN - CABARET – LAMIRAND – MAES – VERHAEGHE – DUMARQUEZ- NICOLLE – DAHMANI – ANDRIES

5 abstentions : COEUGNART – LEGROS – VANDORME – BAYRAKTAR – VARLET

6 voix contre : VAMPOUILLE – DEFRANCE – VAN DEN BROECKE - KUZNIEWSKI – NAVE – BRICHE

PROCÈS-VERBAL DES DÉBATS A PROPOS DE L'AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION TRIPARTITE VILLE-CUD-SPAD RELATIVE À LA CONCESSION D'AMÉNAGEMENT DES QUARTIERS CONCERNÉS PAR LE NPNRU

Monsieur le Maire : Donc, délibération relative à l'autorisation d'une signature de convention tripartite entre la ville, la CUD et la SPAD relative à la concession d'aménagement des quartiers concernés par le NPNRU.

Dans le cadre du NPNRU, une délégation de maîtrise d'ouvrage est privilégiée pour l'aménagement des espaces publics des quartiers Guynemer Jean Bart et Cité des Cheminots, quartiers concernés par le NPNRU.

Il est ainsi proposé que cette maîtrise d'ouvrage revienne à la Société Publique d'Aménagement du Dunkerquois, la SPAD, afin de coordonner au mieux l'ensemble des actions et d'assurer une gestion optimale de la temporalité, notamment.

Cette maîtrise d'ouvrage comprend notamment la réalisation des espaces verts, le réseau d'éclairage public et l'installation du mobilier urbain. La ville versera donc 1 596 000 euros échelonnés et inscrits sur les budgets annuels de 2021 à 2028.

Avez-vous des remarques ? Madame Defrance.

Madame DEFRANCE : Merci Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs, chers collègues.

Le versement de sommes à la SPAD est planifié. Par contre, rien de concret concernant le nombre de logements construits, les rues concernées, les dates des réalisations, les destructions et de constructions.

Pourquoi payer pendant 8 ans pour un projet dont on parle depuis plus de 15 ans et dont nous ne connaissons pas les aboutissants ?

Comment voulez-vous que les habitants concernés par la démolition de leur logement puissent se projeter alors que vous ne pouvez même pas nous dire où ils seront relogés et quand ?

Pouvez-vous nous communiquer plus d'informations sur ce sujet, plan, programme ?

Pour ces raisons, notre groupe s'abstiendra sur cette délibération.

Monsieur le Maire : Alors, Madame Defrance, si je reprends les questions dans l'ordre... concernant les relogements, il y a une activité forte, extrême de nos services et notamment du service politique de la ville.

A titre d'exemple, on va prendre la résidence « Dahlias ». Nous avons terminé le relogement en avance par rapport au calendrier qui était prévu. Donc, entendre qu'aujourd'hui les gens ne savent pas où ils vont aller... Vous me trouverez toujours le contre-exemple évidemment c'est logique, c'est la règle du nombre mais je ne peux pas l'entendre malheureusement.

Aujourd'hui, il y a un vrai travail qui est fait au niveau du relogement, il y a un vrai travail d'accompagnement. J'ai pu le dire en commission Madame Defrance, le NPNRU est une chance, c'est une bénédiction pour Saint-Pol-sur-Mer. Pour changer, pour avoir une nouvelle

image, un nouveau visage urbain. Mais, chacun a son domaine de compétence et malheureusement, ce qui incombe à la municipalité c'est la gestion des problèmes et la gestion des problèmes quotidiens.

Donc, pour ce qui est relatif au logement, on s'y attèle, c'est un travail quotidien. Pour ce qui est relatif au calendrier, il sera affiné, il arrive, on fait tout ce qui est en notre pouvoir pour, je vais peser mes mots mais secouer les bailleurs sociaux pour qu'ils avancent. Je pense à EPF, je pense à ICF chez qui nous avons obtenu des avancées et je peux le dire ce soir en conseil, effectivement ICF avance la démolition de certains logements de trois mois après que nous les ayons reçus.

Voilà ce que je peux vous dire par rapport au NPNRU, par contre si on revient vraiment sur le cœur de la délibération qui est l'autorisation de signature de cette convention tripartite, il nous faut évidemment délibérer sur ce sujet pour pouvoir avancer et pouvoir optimiser, j'ai envie de vous dire que : « le calendrier va arriver » tout simplement.
Monsieur Coeignart, nous vous écoutons.

Monsieur COEUGNART : Monsieur le Maire délégué, Madame et Messieurs les élus.

Concernant le point n° 3 de notre conseil consultatif du 18 octobre 2021, au nom de notre groupe, je réitère notre demande d'une information globale du projet NPNRU pour tous les élus et notamment pour les nouveaux qui n'ont pas pris part à l'élaboration de ce projet ambitieux pour notre commune.

Nous sollicitons qu'un point de l'avancement du projet soit fait à l'occasion de chaque conseil consultatif afin que nos concitoyens soient informés de son évolution.

Des réunions d'informations de la population semblent avoir été organisées mais n'ont pas reçu une forte participation des habitants concernés par le projet. Il y a certainement lieu de trouver le moyen d'accompagnement le plus adapté au public en fragilité afin qu'il soit mieux informé. Notre groupe votera pour cette convention et souhaitons que vous accédiez à nos remarques.

Pour terminer, je profite de mon intervention pour, Monsieur le Maire délégué, vous remercier d'avoir accédé à ma demande concernant la mise en peinture du lettrage sur le monument aux morts de notre cimetière qui est donc réalisé. Merci.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur Coeignart.

Alors pour répondre à vos remarques et, avec plaisir on fera des réunions d'information entre élus vis-à-vis de ce plan NPNRU. Elles seront diligentées par la politique de la ville et par notre coordinatrice NPNRU, Valentina Lamoine. On le fera, à quelle fréquence, on verra ça après ... voilà.

Par rapport à l'information qui est faite au niveau de la population, donc on essaie tous les canaux, c'est-à-dire que vous avez une page Facebook qui a été créée sur le NPNRU, tout le monde n'a pas accès, je sais il y a la fracture numérique mais quand je vous dis qu'on essaie tous les canaux, on essaie tous les canaux.

il y a les réunions, la bonne vieille méthode de la réunion où on est tous autour d'une table, qui ne rencontre pas forcément un grand succès je suis d'accord avec vous, et la politique de la ville, et là franchement c'est encore une fois un boulot de fourmi et je tiens à les saluer, fait du porte à porte.

S'il y a d'autres moyens de communication qui vous viennent à l'esprit, si vous avez d'autres idées, nous sommes preneurs évidemment. Voilà Monsieur Coeulgnart.

Monsieur COEIJGNART : Merci

Monsieur le Maire : Qui vote pour ?

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

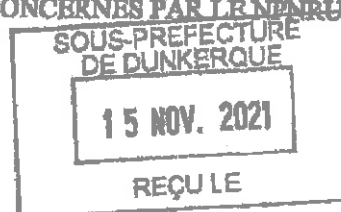
Merçi

**Séance du Conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer
du vendredi 22 Octobre 2021**

Délibération : N° 50/2021

**Objet : AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION TRIPARTITE VILLE-CUD-SPAD
RELATIVE À LA CONCESSION D'AMÉNAGEMENT DES QUARTIERS CONCERNÉS PAR LE NPNRU**

Rapporteur : Monsieur Christophe CLAEYS, Maire délégué



Vu l'article L.1523-2 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles L.300-1 à L.300-5 du Code de l'Urbanisme ;

Vu l'engagement de la commune de Saint-Pol-sur-Mer lors du Comité National d'Engagement de l'Agence Nationale de Renouvellement Urbain du 4 Juillet 2019 ;

Considérant la nécessité de requalifier les espaces publics des quartiers Jean Bart-Guynemer et de la Cité des Cheminots, une délégation de maîtrise d'ouvrage des opérations d'aménagement est privilégiée ;

Considérant que la concession d'aménagement intégrera pour la CUD la réfection et la création de voiries, la création d'une coulée verte ainsi que la réhabilitation de 14 logements dans la volonté de valorisation et de préservation de l'ensemble patrimonial ;

Considérant que la concession d'aménagement intégrera pour la Ville : la réalisation d'espaces verts, le réseau d'éclairage public ainsi que l'installation de mobilier urbain ;

Il est proposé que la Société Publique d'Aménagement de l'Agglomération Dunkerquoise (S.P.A.D) soit désignée en qualité de concessionnaire pour l'opération d'aménagement N.P.N.R.U de la Ville de Saint-Pol-sur-Mer pour le périmètre des quartiers Jean Bart/Guynemer et Cité des Cheminots.

LE CONSEIL CONSULTATIF ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Christophe CLAEYS, Maire délégué ;

Après en avoir délibéré ;

Sur proposition de Monsieur Christophe CLAEYS, Maire délégué ;

AUTORISE

Le Maire à signer la convention tripartite Ville-CUD-SPAD relative à la concession d'aménagement des quartiers concernés par le NPNRU.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire délégué



Christophe Claeys
(Noté)

Délibération adoptée à la majorité par :

**29 voix pour : CLAEYS – DEGUINÉS – LENOIR – MEENEBOO – OUGHAZDI – BOUREY – LEFEBVRE –
MERSSEMAN – TABIBOU – HAUDIQUET – DEBAVELAERE – GOURDEN – MASURE – CATOIRE –
CLEMENT – HUTIN – CABARET – LAMIRAND – MAES – VERHAEGHE – DUMARQUEZ – NICOLLE –
DAHMANI – ANDRIES – COEUGNART – LEGROS – VANDORME – BAYRAKTAR – VARLET**

6 abstentions : VAMPOUILLE – DEFRANCE – VAN DEN BROECKE – KUZNIEWSKI – NAVE – BRICHE

Département
de
Nord

VILLE DE DUNKERQUE
Commune de Saint-Pol-sur-Mer
Extrait du registre des délibérations du Conseil consultatif
convoqué le vendredi 22 octobre 2021
pour la séance du vendredi 15 octobre 2021

Arrondissement
de
Dunkerque

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents ... : 30
Nombre de procurations..... : 05

Présents :

Monsieur CLAEYS Christophe	Maire délégué
Monsieur DEGUINES Dominique	Premier Adjoint au Maire
Madame LENOIR Marjorie	Adjointe au Maire
Monsieur MEENEBOO René	Adjoint au Maire
Madame OUGHAZDI Cindy	Adjointe au Maire
Monsieur BOUREY Luc	Adjoint au Maire
Madame LEFEBVRE Nathalie	Adjointe au Maire
Monsieur MEERSEMAN Olivier	Adjoint au Maire
Madame CABARET Martine	Conseillère
Monsieur CLÉMENT Fabien	Conseiller
Madame VERHAEGHE Laurence	Conseillère
Monsieur DEBAVELAERE Jean-Luc	Conseiller
Madame DUMARQUEZ Valérie	Conseillère
Madame MAES Nathalie	Conseillère
Monsieur MASURE Philippe	Conseiller
Madame CATOIRE Annick	Conseillère
Monsieur HAUDIQUET Roland	Conseiller
Madame ANDRIES Camille	Conseillère
Monsieur NICOLLE Thomas	Conseiller
Madame LAMIRAND Laurence	Conseillère
Monsieur VAMPOUILLE Emmanuel	Conseiller
Monsieur NAVE Adrien	Conseiller
Madame DEFRANCE Nadine	Conseillère
Monsieur BRICHE Tanguy	Conseiller
Madame KUZNIEWSKI Anne	Conseillère
Monsieur COEUGNART Albert	Conseiller
Madame LEGROS Nathalie	Conseillère
Monsieur BAYRAKTAR Özkan	Conseiller
Madame VANDORME Catherine	Conseillère
Madame VAN DEN BROECKE Sabrina	Conseillère

Absents- Excusés :

Madame TABIBOU Salmata	Adjointe au Maire
Madame GOURDEN Marie-Claire	Conseillère
Monsieur HUTIN Christian	Conseiller
Madame DAHMANI Fatima	Conseillère
Madame VARLET Virginie	Conseillère

Secrétaire de séance : Monsieur BRICHE Tanguy

Conformément aux dispositions de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme TABIBOU a donné pouvoirs à M. CLAEYS, Mme GOURDEN à Mme MAES, M. HUTIN à M. DEGUINES, Mme DAHMANI à M. CLEMENT, Mme VARLET à Mme LEGROS.

D'inscrire au budget les crédits nécessaires. Le montant de ces crédits sera déterminé de façon à ce que la rémunération servie à l'éventuel collaborateur de cabinet n'exécède pas le plafond réglementaire fixé par l'article 7 du décret n° 87-1004 susvisé, à savoir :


- d'une part, que le traitement indiciaire ne puisse en aucun cas être supérieur à 90 % du traitement correspondant à l'indice terminal de l'emploi administratif fonctionnel de direction le plus élevé de la collectivité occupé par le fonctionnaire en activité ce jour (ou à l'indice terminal du grade administratif le plus élevé détenu par le fonctionnaire en activité dans la collectivité),
- d'autre part, que le montant des indemnités ne puisse en aucun cas être supérieur à 90 % du montant maximum du régime indemnitaire institué par l'assemblée délibérante de la collectivité et servi au titulaire de l'emploi fonctionnel (ou du grade administratif de référence mentionné ci-dessus).

De donner tout pouvoir à monsieur le Maire délégué pour signer les documents et actes afférents à cette décision.

De dire que le recrutement des deux collaborateurs de cabinet sera confirmé par une délibération du conseil municipal de Dunkerque.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire délégué,



Christophe CLAEYS

Délibération adoptée à la majorité par :

24 voix pour : CLAEYS - DEGUINES - LENOIR - MEENEBOO - OUGHAZDI - BOUREY - LEFEBVRE - MERSSEMANN - TABIBOU - HAUDIQUET - DEBAVELAERE - GOURDEN - MASURE - CATOIRE - CLEMENT - HUTIN - CABARET - LAMIRAND - MAES - VERHAEGHE - DUMARQUEZ - NICOLLE - DAHMANI - ANDRIES

5 abstentions : COBUIGNART - LEGROS - VANDORME - BAYRAKTAR - VARLET

6 voix contre : VAMPOUILLE - DEFRANCE - VAN DEN BROECKE - KUZNIEWSKI - NAVE - BRICHE

PROCÈS-VERBAL DES DÉBATS TENUS A PROPOS DE L'APPROBATION DES ORIENTATIONS DÉFINIES EN VUE DE L'ÉLABORATION DU RÉGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ INTERCOMMUNAL (RLPI)

Monsieur le Maire : Délibération relative à l'approbation des orientations qui sont définies par la CUD pour l'élaboration du règlement local de publicité intercommunal, donc le RLPI.

Le 19 décembre 2019, le Conseil Communautaire a prescrit l'élaboration de ce RLPI qui définit donc les interdictions absolues ou relatives liées à l'implantation des panneaux publicitaires et de tout ce qui est relatif aux enseignes.

Un premier diagnostic a été réalisé entre décembre 2020 et février 2021. Il a permis de définir certaines orientations que nous devons aujourd'hui valider avant d'entamer la phase rédactionnelle de ce règlement.

Y a-t-il des remarques ? Madame Legros.

Madame LEGROS : Merci Monsieur le Maire.

Oui, en effet, c'est une réglementation existante qui est juste remise à jour et au goût du jour à partir de maintenant. Cependant, il serait peut-être bien, au même titre de ce qui a été fait à Dunkerque auprès des commerçants, de créer une notice explicative pour leur rappeler les obligations d'affichages et d'enseignes qui sont les leurs et puis aussi veiller, nous, sur la commune à ce que la loi soit respectée sur le mobilier urbain parce que les choses ont changé aussi, voilà. C'est juste une remarque de cet ordre-là. Merci.

Monsieur le Maire : Merci Madame Legros.

On y sera attentif et on note l'idée.

Monsieur Briche.

Monsieur BRICHE : Chers collègues, vous nous demandez notre approbation pour l'élaboration du règlement local de publicité intercommunale. Notre groupe a plusieurs remarques à formuler.

Tout d'abord, il apparaît nécessaire de contrôler les publicités dans notre commune afin de ne pas créer de pollution visuelle. En effet, cela permettra de protéger notre espace urbain et notamment notre patrimoine tout en améliorant la qualité de vie pour les habitants.

Cependant, ce règlement entraînera une perte de ressources pour les particuliers qui devront retirer leur panneau publicitaire. De son côté, la commune perdra les recettes de la taxe locale sur les enseignes et publicités extérieures comme stipulée par la CUD le 14 Juin 2021. Enfin, les commerçants seront contraints d'adapter leurs enseignes et parfois leurs emplacements qui sera un coût important pour eux.

Dans ce cadre et dans l'intérêt des commerçants saint-polois, nous demandons une adaptation de ce dispositif avec plus de souplesse pour les commerçants qui ont déjà une enseigne existante.

Nous vous demandons également la création d'un fond de soutien exceptionnel pour soutenir les commerçants qui devront, dans les années qui arrivent, remplacer leurs enseignes pour se conformer à la législation. Notre tissu commercial souffre déjà. Ce fond sera un véritable bonus pour notre tissu commercial en grande souffrance. Merci.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur Briche.

La création d'un fond pour se conformer à la loi. C'est quand même fou ce que vous me demandez ! Donc je vous propose, là, que l'on crée un fond pour toutes les personnes qui font des excès de vitesse, qui prendront un P.V., on va le payer avec ce fond.

C'est la loi, c'est la loi Monsieur Briche. Comme vous, comme moi, les commerçants effectivement devront s'y plier. Quand on me dit de rouler à 30, je roule à 30. Je suis désolé mais c'est la loi.

Là où je vous rejoins c'est effectivement et pourquoi pas avoir une période probatoire, avoir un temps d'adaptation, là je suis d'accord avec vous. C'est à discuter avec nos collègues de la CUD, pourquoi pas ?

Qui vote pour ?

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ? Allez-y Monsieur Briche.

Monsieur BRICHE : Si vous me le permettez, on ne va pas tout mélanger.

Là, on parle du commerce, effectivement vous dites c'est la loi. Euh ... cette consigne nous vient de la CUD, pour s'adapter, alors à ce moment-là ...

Madame LEGROS : Ce n'est pas la CUD, c'est l'Etat.

Monsieur BRICHE : On nous a demandé via la CUD de mettre en place ce dispositif.

Monsieur le Maire : C'est une compétence intercommunale, Monsieur Briche. C'est évident.

Monsieur BRICHE : Alors à ce moment-là, on est d'accord c'est une compétence intercommunale donc à ce moment-là pourquoi pas aussi que la CUD participe.

Je vais dire, le commerçant qui a changé son enseigne l'année dernière, la loi a évolué en cours de temps, on peut l'aider, on peut l'accompagner. Notre commerce est en difficulté. Alors pourquoi pas l'accompagner et que la CUD participe ?

Monsieur le Maire : Mais, vous ne pouvez pas demander à la CUD de... finalement, d'encourager l'illégalité.

Monsieur BRICHE : On n'encourage pas l'illégalité ...

Monsieur le Maire : Enfin, franchement, on se marche sur la tête, on accompagne un commerçant parce qu'il est hors la loi. D'accord. Enfin, c'est fou ! Dans ce cas-là accompagnons les commerçants qui sont ouverts sans aucune autorisation.

Monsieur BRICHE : C'est simplement une adaptation. Je pense que mon collègue souhaite intervenir.

Monsieur le Maire : Monsieur Nave, allez-y, je vous en prie.

Monsieur NAVE : Oui Monsieur le Maire.

Vous comparez, vitesse excessive et les commerçants. Vous comparez, oui, le problème c'est que vous comparez l'incomparable. Voilà.

Il y a des commerces qui sont en difficultés aujourd'hui, c'est un fait. La loi va encore mettre ces commerces dans une plus grande difficulté en les obligeant à changer leurs enseignes, ce qui est sur le fond une bonne chose mais on va les mettre au pied du mur en disant : « Messieurs dames, maintenant il faut changer ! ».

Nous, ce que l'on vous demande Monsieur le Maire, c'est, il y a un état de fait auquel ils devront se conformer, certes, très bien, on est d'accord mais aidons les, ne les mettons pas dans la difficulté supplémentaire et si un commerçant nous dit : « Bien écoutez, moi j'ai du mal à survivre déjà avec mon activité, si je dois changer mon enseigne je vais crever, je vais fermer ! » on en a, on a des exemples, vous êtes sur le terrain, on est sur le terrain, on a des exemples : « Si vous me faites changer mon enseigne ça va me coûter trois mille balles, je vais crever ! ».

Nous ce qu'on vous dit, c'est : « Ne les mettons pas dans la difficulté » et créons un fond ou donnons une aide à ces commerçants-là. Voilà.

Monsieur le Maire : le fond est juste ...

Monsieur NAVE : ... pour qu'ils puissent passer cette étape-là.

Monsieur le Maire : Le fond Monsieur Nave est juste impossible. Par contre cette période transitoire, pourquoi pas ? Par contre, le fond me paraît juste ubuesque.

**Séance du Conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer
du vendredi 22 octobre 2021**

Délibération : N° 51/2021

Objet : APPROBATION DES ORIENTATIONS EN VUE DE L'ÉLABORATION DU RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE INTERCOMMUNAL

Rapporteur : Monsieur CLAEYS, Maire délégué

Vu la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2020 portant engagement national pour l'environnement ;

Vu le décret du 30 janvier 2012 relatif à l'affichage extérieur ;

Vu l'article L 581-1 et suivants du code de l'environnement ;

Vu les articles L 103-2, L 153-1 et suivants du code de l'urbanisme ;

Vu les articles L 581-14-1 du code de l'environnement et L 153-12 du code de l'urbanisme imposant à chaque assemblée délibérante de débattre quant aux orientations du RLPi ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 19 décembre 2019 prescrivant l'élaboration du Règlement Local de Publicité intercommunal sur l'ensemble du territoire communautaire ;

Considérant que le Règlement Local de Publicité intercommunal concerne 17 communes du territoire communautaire dont la commune de Saint-Pol-sur-Mer ;

Après avoir pris connaissance du diagnostic et des orientations proposées par la Communauté urbaine en vue de l'élaboration du Règlement Local de Publicité intercommunal ;

LE CONSEIL CONSULTATIF ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Christophe CLAEYS, Maire délégué ;

Après en avoir délibéré ;

Sur proposition de Monsieur Christophe CLAEYS, Maire délégué ;

DÉCIDE

D'approuver les orientations définies dans le document de présentation du Règlement Local de Publicité intercommunal ;

AUTORISE

Monsieur le Maire à signer l'ensemble des actes relatifs à la poursuite de l'élaboration du Règlement Local de Publicité intercommunal.



Pour extrait certifié conforme,
Le Maire délégué,

Christophe CLAEYS

Délibération adoptée à la majorité par :

29 voix pour : CLAEYS – DEGUINES- LENOIR – MEENEBOO – OUGHAZDI –BOUREY – LEFEBVRE – MERSSEMAN – TABIBOU - HAUDIQUET – DEBAVELAERE – GOURDEN – MASURE – CATOIRE – CLEMENT- HUTIN - CABARET – LAMIRAND – MAES – VERHAEGHE – DUMARQUEZ- NICOLLE – DAHMANI – ANDRIES - COEUIGNART – LEGROS – VANDORME – BAYRAKTAR – VARLET

5 abstentions : DEFRANCE – VAN DEN BROECKE - KUZNIEWSKI – NAVE – BRICHE

1 voix contre : VAMPOUILLE

Département
du
Nord

VILLE DE DUNKERQUE
Commune de Saint-Pol-sur-Mer
Extrait du registre des délibérations du Conseil consultatif
convoqué le vendredi 22 octobre 2021
pour la séance du vendredi 15 octobre 2021

Arrondissement
de
Dunkerque

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents ... : 30
Nombre de procurations..... : 05

Présents :

Monsieur CLAEYS Christophe	Maire délégué
Monsieur DEGUINES Dominique	Premier Adjoint au Maire
Madame LENOIR Marjorie	Adjointe au Maire
Monsieur MBENEBOO René	Adjoint au Maire
Madame OUGHAZDI Cindy	Adjointe au Maire
Monsieur BOUREY Luc	Adjoint au Maire
Madame LEBEVRE Nathalie	Adjointe au Maire
Monsieur MEERSEMAN Olivier	Adjoint au Maire
Monsieur MASURE Philippe	Conseiller
Monsieur CLÉMENT Fabien	Conseiller
Madame CABARET Martine	Conseillère
Madame VERHAEGHE Laurence	Conseillère
Madame DUMARQUEZ Valérie	Conseillère
Madame ANDRIES Camille	Conseillère
Monsieur VAMPOUILLE Emmanuel	Conseiller
Monsieur DEBAVELAERE Jean-Luc	Conseiller
Madame MAES Nathalie	Conseillère
Madame CATOIRE Anniek	Conseillère
Monsieur HAUDIQUET Roland	Conseiller
Monsieur NICOLLE Thomas	Conseiller
Madame LAMIRAND Laurence	Conseillère
Monsieur NAVE Adrien	Conseiller
Madame DEFRANCE Nadine	Conseillère
Madame KUZNIEWSKI Anne	Conseillère
Monsieur BRICHE Tanguy	Conseiller
Madame VAN DEN BROECKE	Conseillère
Monsieur COEUGNART Albert	Conseiller
Madame LEGROS Nathalie	Conseillère
Monsieur BAYRAKTAR Özkan	Conseiller
Madame VANDORME Catherine	Conseillère

Absents- Excusés :

Madame TABIBOU Salmata	Adjointe au Maire
Madame GOURDEN Marie-Claire	Conseillère
Monsieur HUTIN Christian	Conseiller
Madame DAHMANI Fatima	Conseillère
Madame VARLET Virginie	Conseillère

Secrétaire de séance : Monsieur BRICHE Tanguy

Conformément aux dispositions de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme TABIBOU a donné pouvoirs à M. CLAEYS, Mme GOURDEN à Mme MAES, M. HUTIN à Mme DEGUINES, Mme DAHMANI à M. CLEMENT, Mme VARLET à Mme LEGROS.

PROCÈS-VERBAL DES DÉBATS TENUS A PROPOS DU DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2022

Monsieur le Maire : Je passe la main à Monsieur Deguines.

Monsieur DEGUINES : Alors, le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) constitue une étape impérative avant l'adoption du budget primitif dans toutes les collectivités de 3 500 habitants et plus. Sa tenue doit avoir lieu dans les deux mois précédant le vote du budget primitif et répond à la nécessité de fournir à l'assemblée une information financière qui traite du budget.

Ce débat d'orientation budgétaire 2022 revêt un aspect particulier puisqu'il préfigure les projets du nouveau Maire de Saint-Pol-sur-Mer dans un contexte fiscal et sanitaire toujours instable.

Le Budget 2021 tout comme le Budget 2020, a fortement subi les effets de la crise. Ces effets continueront à se faire sentir en 2022, tout en espérant que l'impact soit beaucoup moins important.

Les éléments du cadrage financier

Il est rappelé que selon les dispositions budgétaires issues de l'association de communes, seul un budget « spécial » sera voté par le conseil consultatif. Ce budget reprend les dépenses des moyens des services ainsi que les subventions aux associations.

Un budget de gestion « Dépenses RH et Investissement », défini par la ville de Dunkerque sera placé sous la responsabilité de la commune de Saint-Pol-sur-Mer qui en assurera la définition et l'exécution.

Le cadrage budgétaire

Les dépenses de fonctionnement devront rester stables. L'évolution des moyens des services actuels est donc cadrée à 10 900 000 €.

Les dépenses RH, en tenant compte du régime indemnitaire et du Glissement Vieillesse Technicité (GVT), devront également rester stables soit 16 160 000 €.

Le cadrage des investissements pour la période 2022/2026 est de 17.5 millions d'euros annuels pour Dunkerque et les communes associées dont 4 millions d'euros pour Saint-Pol-sur-Mer.

Le Budget RH 2022

L'année 2022 sera marquée par un cadrage intégrant la nouvelle organisation des services et tiendra compte des départs en retraites ou volontaires ainsi que les embauches liées au programme politique municipal.

Bien entendu, l'évolution de la situation sanitaire et les directives gouvernementales nécessiteront une nouvelle fois de s'adapter afin de garantir l'activité des services et pourront avoir un nouvel impact budgétaire.

2022 sera la première année pleine du mandat du nouveau Maire. Cette année doit permettre de mettre en œuvre les actions et projets autour de deux axes :

Tout d'abord, une ville adaptée aux besoins de ses habitants.

Cet axe se porte sur la volonté de moderniser nos services pour les adapter à l'évolution des besoins des citoyens, de renforcer la sécurité et la tranquillité publique et d'encourager la réussite éducative au travers du déploiement de dispositifs à l'ensemble des Jeunes saint-polois.

Sur le volet batimentaire, nous projetons, en parallèle de l'entretien des bâtiments communaux, de créer une ressourcerie afin de donner une seconde vie à certains objets jetés au centre de dépôt des encombrants. Ce projet a pour objectif de participer au développement d'une économie, non plus linéaire, mais circulaire visant à préserver nos ressources, notre environnement, notre santé tout en proposant aux plus démunis de s'équiper correctement et à moindre coût.

Le deuxième axe est celui d'une ville plus attractive.

Ainsi, nous souhaitons, au vu de l'amélioration de la situation sanitaire, pouvoir reprendre nos festivités. Cette année 2022 sera donc rythmée par les fêtes traditionnelles auxquelles les saint-polois sont très attachés mais également par la mise en place de nouveaux rendez-vous qui, nous espérons seront des succès.

Par ailleurs, la municipalité souhaite la mise en place d'une véritable politique sportive, encourageant la pratique du sport pour tous quel que soit l'âge, le quartier de résidence ou le niveau de ressources amis aussi le développement d'actions sport santé et le soutien du sport de haut niveau.

Enfin, l'attractivité de notre commune passe également par la dynamique de son tissu économique et c'est la raison pour laquelle la commune souhaite apporter son soutien aux commerçants et artisans au travers de multiples actions. L'objectif est ici de développer de manière collaborative, les outils qui participeront à la redynamisation de notre ville.

En résumé, vous l'aurez donc compris, l'année 2022 sera marquée par le retour à une activité normale et par le lancement des projets du nouveau Maire et de son équipe.

Malgré les incertitudes liées au contexte fiscal et sanitaire, la municipalité se doit de garantir la continuité des services publics dont elle a la mission mais également de les adapter en continu à l'évolution des besoins de ses citoyens. Cela passera par l'innovation dans nos projets, par la modernisation de nos pratiques mais également par la rationalisation de nos dépenses.

Ce que je viens de vous lire est un résumé de l'annexe 5 qui est en votre possession à tous et pour laquelle il y a vraiment le détail de notre prochaine politique, je dirai financière.

Avez-vous des remarques ?

Monsieur le Maire : Monsieur Bayraktar.

Monsieur BAYRAKTAR : Le débat d'orientation budgétaire que vous aviez présenté l'année dernière faisait deux petites pages. Aujourd'hui, vous nous en présentez treize. Oui, il est vrai

que la tâche est immense lorsqu'après en avoir été 1^{er} Adjoint pendant une année, vous héritez d'une ville figée. Figée depuis 20 ans, 20 ans d'immobilisme, 20 ans durant lesquels nous sommes restés à quai à regarder les trains passer.

Vous êtes un Maire jeune, nous avons espéré et nous étions en droit d'espérer comme tout saint-polois plus d'ambition dans votre premier débat d'orientation budgétaire pour Saint-Pol-sur-Mer, justement la ville de toutes les ambitions.

Ce débat d'orientation budgétaire qui, comme vous le soulignez très bien, revêt un aspect particulier puisqu'il préfigure les projets du nouveau Maire de Saint-Pol-sur-Mer. Vous en l'occurrence.

Mais en fait un rapport d'activité sans ambition aucune. En effet, on y retrouve un cadrage financier et budgétaire identique à celui de l'année dernière. Aucun changement sur le chapitre des ressources humaines. Seulement 11 agents en catégorie « A » pour un total de 361 agents, quand dans d'autres communes de notre agglomération, à taille identique, les équilibres de catégories administratives se trouvent renforcés par des formations qualifiantes proposées au personnel. Ailleurs, le personnel évolue, ici l'évolution est inversée.

Les projets municipaux, des projets municipaux que vous créez de toutes pièces mais qui existent déjà dans la commune.

Par exemple « Saint-Pol Service » que vous avez mis en place au Pôle administratif et qui mobilise 2 agents municipaux quand par ailleurs et en même temps au SCAS et dans les maisons de quartiers existent déjà des bornes numériques et des personnels formés pour le même service. Les centres sociaux connectés, cela vous dit quelque chose Monsieur le Maire ? Projet qui, pour mémoire, a été financé par l'Union Européenne et par la Ville de Saint-Pol-sur-Mer. Chaque saint-polois peut être accompagné pour toutes les démarches administratives à faire en ligne.

Les nouveaux locaux de la police municipale, oui ce chapitre a sa place dans le DOB mais il y a 3 ans. Aujourd'hui, nous avons besoin de passer à l'étape supplémentaire. 18 policiers municipaux aujourd'hui, 21 demain. A quand une police 24/24 comme à Dunkerque ?

Pour ce qui est de la réussite éducative, nous applaudissons. Bravo ! et ne nous arrêtons pas en si bon chemin. Continuons. Vous constaterez que nous sommes aussi capables de dire des bonnes choses Monsieur le Maire.

En ce qui concerne les nouveaux équipements, on voit d'un seul coup apparaître une ressourcerie en lieu et place du futur centre de dépôt des encombrants qui entre temps, lui, est passé à la trappe. Là aussi, sur notre commune, il existe déjà des associations qui proposent de l'économie circulaire. Ne pouvons-nous pas plutôt les accompagner ? mieux les accompagner ? Par exemple « ACL ProxiPol » ou « La Saint-poloise » pour ne citer que ces deux-là, que de créer un nouvel équipement communal qui mobilisera des fonds publics en investissement, en entretien, en fonctionnement.

En parlant de passage à la trappe, nous sommes étonnés de ne plus rien voir au sujet de la propreté de notre ville, peps aurait-il fait plouf ?

La propreté en ville ne veut pas être, ne peut pas être une question de corbeilles à papiers placées dans quelques endroits de la ville. Tout cela doit faire l'objet d'un plus vaste projet d'éducation populaire auxquelles nos maisons de quartier, dont c'est le métier, pourraient être associées. Qu'en pensez-vous ?

La redynamisation du commerce local. Enfin, nous sommes sur la bonne voie et en conclusion notre groupe d'élus attire l'attention de tous là-dessus.

Il n'y a aucun mot concernant notre jeunesse, celle qui a pris aussi en pleine figure la crise sanitaire, celle qui doit avoir tous les espoirs en elle et dont on ne s'occupe pas, en tout cas pas bien. Nous avons une maison de l'emploi à Saint-Pol-sur-Mer, qu'attendons-nous pour en faire un vrai lieu agitateur d'emplois et de compétences ? Des entreprises, des commerçants, des artisans sont implantés dans la commune, qu'attendons-nous pour leur proposer un pacte gagnant-gagnant pour recruter notre jeunesse, la prendre en stage et lui donner la chance qui parfois lui manque ? Nous devons être des provocateurs de chance, des provocateurs d'espoir, des provocateurs de renouveaux. En tout cas, c'est ainsi qu'à nos yeux se définit aussi le rôle d'un élu. Merci Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : Merd Monsieur Bayraktar. Bon, écoutez. J'ai pris un certain nombre de notes, donc je vais tâcher de répondre de manière la plus exhaustive possible.

Vous avez commencé votre propos en évoquant le passé, en évoquant les 20 ans d'inerties, je ne porterai pas de jugement là-dessus mais la seule réflexion que je ferai sur ce point, c'est que je préfère regarder devant. On va voir ce que l'on va faire, pas ce qui a été fait.

Vous me parlez ensuite d'un cadrage budgétaire qui est à l'identique, et bien on n'a pas le choix Monsieur Bayraktar, on n'a pas le choix. On est la grande ville de Dunkerque avec un cadrage budgétaire qui est fait entre techniciens et derrière ça il y a une discussion politique et notamment sur l'investissement. Voilà. Donc on n'a pas le choix, tout simplement.

Vous me parlez ensuite de, je n'aime pas l'expression parce qu'en fait cela revient un p'tit peu à les réduire mais on va le dire...vous me parlez de la qualité ou du moins du niveau de formation de nos fonctionnaires, vous parlez du fait qu'il n'y a pas de formation, que l'on n'a pas assez de catégorie « A », c'est ce que vous disiez ?

Alors, sauf erreur de ma part parce que je ne suis pas encore un grand technicien de la fonction publique mais, mes collègues derrière me taperont dans le siège si je dis une bêtise, une formation n'a jamais fait passer quelqu'un de catégorie « B » à catégorie « A ». Donc, on peut faire toutes les formations que vous voulez mais ça ne fera pas monter les chiffres dans notre beau tableau.

Les bornes numériques, « Saint-Pol services », eh bien je suis au regret et en même temps je suis heureux de vous dire que pour un démarrage le fonctionnement est plutôt bon et qu'effectivement il y a des bornes qui existent au sein de Villenvie. Sachez que, quand on a lancé « Saint-Pol services », nous avons trois bornes, une qui est restée ici en Mairie protocolaire pour « Saint-Pol services » et deux qui ont été mises à disposition de nos maisons de quartier, on travaille de concert avec eux.

Pour la police municipale 24h/24 laissez-moi le temps, il y aura des annonces.

Pour la ressourcerie, c'est assez intéressant ce que vous dites mais on l'avait anticipé. Pourquoi parce que, là on vous parle d'un débat d'orientation budgétaire de la construction effectivement d'un bâtiment d'une ressourcerie qui sera attenante au CDE. Alors pourquoi elle sera attenante, pourquoi la mettre à cet endroit ? Parce que c'est ce qu'il a de plus intelligent. En fait, ce qui sera trié et intéressant arrivera directement dans la ressourcerie à côté. Ce qui nous permet à nous, commune, de faire des économies également puisque vous imaginez bien, quand on enlève une benne du CDE, on la paie, on paie l'enlèvement et le retraitement du déchet, donc si on peut enlever moins de déchets, nous on gagne de l'argent. Premier point donc un intérêt économique. Un intérêt économique également pour l'usager qui trouvera des choses de seconde main, moins chères. Un intérêt aussi écologique, ça je pense que je n'ai personne à convaincre sur le sujet.

Enfin, vous me parlez tout à l'heure des associations, il n'est pas exclu et quand je dis ça en fait je fais de l'antithèse que ce soit une association qui gère ce bâtiment. « ACL ProxiPol » pourquoi pas ? « La Saint-poloise » pourquoi pas ? on ne va pas y mettre le club de volley évidemment, mais pourquoi pas.

La propreté c'est juste le fil rouge j'ai envie de vous dire sur les 20 ans à venir. Oui, de toute façon, très clairement le PEPS n'a pas fait plouf, on continue et croyez bien effectivement qu'au sein des équipes municipales j'en parle et mes adjoints aussi, nous en parlons, nous le ressasons, nous indiquons ce que nous voyons... et je vous invite à le faire puisqu'il y a un numéro vert pour que les choses changent et évoluent. Et là où je vais prendre le contrepied de ce que vous dites, enfin en même temps vous ne l'avez pas vraiment dit donc, mais là où je vais vous féliciter, c'est qu'il y a une véritable avancée et nos concitoyens nous le disent. Ce n'est pas encore parfait mais 100% n'existera pas.

On peut aller se balader sur la digue, on peut aller se balader à Dunkerque, je voyage un petit peu de par mon travail et ce n'est pas mieux ailleurs. Mais ce qui se passe ailleurs, ça se passe ailleurs, on va s'occuper de chez nous.

Et enfin le dernier point sur lequel je souhaiterais intervenir vis-à-vis de votre allocution, les grands oubliés sont la jeunesse. Monsieur Bayraktar, vous ne vous souvenez pas que, ici même, peut-être pas au dernier conseil mais au conseil encore avant, on a mis en place les contrats de professionnalisation pour justement brasser toute cette jeunesse, pour que l'on puisse les qualifier, pour qu'ils puissent trouver du travail et nous-même, pour les encourager à travailler au sein de la mairie et qu'ils donnent du sens au service public, etc... Non, on ne les oublie pas, bien au contraire. Et avec une équipe, alors désolé Domi, désolé René, mais aussi jeune, évidemment on ne les oublie pas.

Monsieur BAYRAKTAR : Mais là je ne parlais pas dans le cadre de la mairie, de ce que peut faire la mairie en prenant des contrats de professionnalisation, de ce que peut faire la municipalité pour mettre en relation justement ces jeunes avec les commerçants, les artisans, avec le secteur ...

Monsieur le Maire : C'est évidemment, l'un des axes sur lesquels on travaille, et on relance la machine avec la nouvelle directrice du club d'entreprise de Saint-Pol-sur-Mer que j'ai pu rencontrer. Je suis allé voir le club d'entreprises de Saint-Pol-sur-Mer pour savoir comment on pouvait travailler lorsqu'ils ont fait le lancement de leur site internet « Achetez local ». Voilà, j'ai essayé je pense de répondre au maximum de questions. Merci Monsieur Bayraktar.

Monsieur NAVE : Oui, merci Monsieur le Maire. Effectivement, m'associer à l'orateur précédent sur la forme puisque au-delà des deux pages, nous avons longtemps, au sein de ce conseil municipal, eu un débat d'orientation sans document, sans orientations et finalement sans débat puisque nous n'avons aucune vision. Le débat d'orientation, c'est bien votre vision de la commune dans les années qui arrivent et nos remarques, notre vision confrontée à la vôtre.

Avoir aujourd'hui 16 pages c'est vrai que c'est agréable pour travailler, pour pouvoir développer également notre pensée et donc remercier les services qui ont œuvré pour l'élaboration de ce document. C'est pour nous élus quelque chose d'agréable et je tenais à le signaler.

Sur le fond, je vais être plus long. Si vous vous souvenez, lors des différents débats d'orientations budgétaire que nous avons pu avoir ou des B.P et celui que nous avons eu, je vous ai parlé de l'augmentation de l'énergie qui allait impacter le porte-monnaie de nos concitoyens. Aujourd'hui on est en plein dedans.

Nous vous avons parlé d'un budget qui doit répondre aux intérêts de la population et pas du privé, il y a quelques remarques que nous allons vous faire pour améliorer le budget qui va venir. Nous vous avons parlé sécurité, nous retrouvons une partie de ces éléments dans ce débat, pas comme nous l'aurions souhaité, mais j'y reviendrai. Et également, en termes de communication.

Si je prends effectivement le document sous les yeux, il y a pour nous un point essentiel, c'est la sécurité. La sécurité, nous pensons qu'elle doit être au cœur des priorités de notre commune, c'était d'ailleurs la principale politique de notre programme de campagne lors des élections municipales. En accord, encore une fois avec la police nationale parce qu'il ne faut pas oublier que, la sécurité est un rôle régalien, c'est l'Etat qui doit d'abord assurer la sécurité et la tranquillité de ses habitants. Malheureusement comme l'Etat se défait de ses prérogatives, il est normal que la commune, et c'est tout à son honneur, vienne en complément.

Nous souhaiterions que cette politique soit vraiment renforcée, que ce soit dans le personnel, alors vous notez dans le personnel municipal qu'il y a 15 départs, que 15 agents sont susceptibles de partir en retraite, combien seront remplacés ? Il y aura 2 ASVP embauchés et 1 policier municipal, donc finalement pas compensés, et bien peut-être que nous pourrions aller plus loin en matière de sécurité ?

En matière d'investissement, vous l'avez dit tout à l'heure, il y a une discussion entre la ville de Dunkerque et la ville de Saint-Pol-sur-Mer, nous avons eu cet échange pour demander plus d'investissement, visiblement Saint-Pol a perdu. Saint-Pol a perdu puisque quatre millions

d'euros sont une nouvelle fois donnés à Saint-Pol-sur-Mer alors que nous vous avons demandé d'être plus ferme avec le Maire de Dunkerque pour avoir plus d'argent pour Saint-Pol-sur-Mer, pour investir plus largement à Saint-Pol-sur-Mer qui est, rappelons-le une commune en difficulté, il ne faut pas avoir peur de le dire et nous sommes là pour répondre à ces difficultés.

En matière de documents, vous signaler qu'il y a quand même des oublis. On oublie les clubs sportifs alors vous me l'avez rappelé, vous avez une politique « sport » ambitieuse. J'ai envie de dire ça commence mal quand vous avez par exemple fait le choix...gouverner c'est choisir...vous faites le choix de baisser les subventions de certains clubs sportifs, ce n'est pas le nôtre. Nous sommes allés à l'assemblée générale du hand dernièrement, ils nous font part de leurs difficultés, nous sommes allés, avec Madame Dumarquez à l'assemblée générale du tennis, ils nous font part de leurs difficultés, quelles sont-elles ?

Madame DUMARQUEZ : Excusez-moi de vous couper mais le tennis est à plus de 29 000 euros, ils n'ont pas de difficultés ...

Monsieur NAVE : Non, ce n'est pas sur ça, vous m'avez coupé pour rien Madame Dumarquez parce que j'ai pas fini...

Madame DUMARQUEZ : Non, ils n'ont pas de difficultés.

Monsieur NAVE : Si, vous voyez Madame, il ne fallait pas m'interrompre, il fallait m'écouter jusqu'au bout. Ils ont des difficultés pour recruter des bénévoles et ils ont aussi des difficultés pour retrouver l'ensemble des licenciés.

Pourquoi ? Parce que suite à la crise covid un certain nombre de personnes n'osent plus reprendre une licence où on a payé pendant deux ans une licence et ils se sont dit : eh bien on n'a pas fait de sport donc à quoi ça sert de reprendre une nouvelle licence ? Donc, souvenez-vous, nous avons dit : maintenez les subventions aux associations, maintenez les subventions aux clubs sportifs, cela leur permettra de créer une gratuité sur les licences sportives pour attirer à nouveau les licenciés qui n'avaient plus cette fibre de venir faire du sport. Voilà en quoi Madame Dumarquez, il ne fallait pas m'interrompre parce que les clubs sportifs nous font part des difficultés à recruter des bénévoles mais ça c'est partout, malheureusement et, des difficultés à faire revenir les licenciés au sein des clubs sportifs. Alors, il y a certains clubs qui s'en sortent bien et tant mieux, d'autres ont plus de difficultés et je ne fais pas une généralité, y a comme ça des difficultés.

On oublie effectivement la propreté, la propreté alors, vous dites c'est le fil rouge de votre mandat mais force est de constater qu'il n'y a rien dans ce document sur la propreté. Il n'y a rien en investissement pour la propreté, alors c'est une politique qu'on mène tous les jours, merci aux services effectivement qui sont sur le terrain pour la mener, pour faire face aussi aux incivilités il faut le dire. Quand est-ce qu'on va mettre des P.V. à ceux qui vont chercher dans des fast-food de la malbouffe et qui jettent tout par la fenêtre ? On le voit assez souvent quand on se promène dans Saint-Pol, les... les paquets d'aluminium qui sont jetés par la fenêtre des bagnoles et qui sont après sur les trottoirs. Quand est-ce que ces gens-là, ils vont être verbalisés ?

Les employés municipaux, ce ne sont pas des chiens. D'accord, c'est payé par les impôts donc ces gens-là y a un moment donné il faut leur mettre au carré et si ça doit passer par une prune, eh bien, il faut la mettre. Voilà, il ne faut pas avoir peur de la mettre.

Où est passé le handicap ? On parlait tout à l'heure de la jeunesse oubliée, aussi le handicap et là j'interviendrai en disant mais, allons plus loin dans le contrat d'apprentissage parce que le contrat d'apprentissage permet d'insérer la jeunesse mais permet aussi d'insérer les personnes à mobilité réduite et les personnes handicapées.

La communication, je vous l'ai dit tout à l'heure, surprise ! Quand on peut voir une ligne de communication stable tout à coup augmenter en période électorale pour baisser ensuite, on n'est pas dupe. On n'est pas né de la dernière pluie, on sait pourquoi on augmente la communication de la commune en période électorale, c'est pas pour attirer plus de gens dans les manifestations. Maintenant, vous nous dites on va investir plus pour attirer les gens dans les manifestations, on va faire plus de communication, on vous dit banco ! Si c'est vraiment pour que la population s'approprie les manifestations et bien oui, feu, on est d'accord. Si c'est pour faire de la propagande électorale, niet, hors de question on n'est pas caution de cela.

Dans le document, et ça me fait un peu rigoler, vous marquez que la création de Saint-Pol services permet aujourd'hui aux administrés de résoudre un problème avec une administration comme les impôts. Mais bon Dieu, combien de fois on s'est battu dans ce conseil municipal pour garder notre trésorerie. Quand nous avons déposé une motion pour le maintien de la trésorerie à Saint-Pol-sur-Mer, ça été balayé ! La trésorerie aujourd'hui il n'y en a plus. C'était quand même le premier lieu où les saint-polois pouvaient se rendre pour leurs démarches. Y a plus de trésorerie à Saint-Pol, il faut tailler à Dunkerque avec l'encombrement que ça engendre. Voilà une cause où il aurait fallu se battre.

Sur les études, nous rappeler, vous rappeler, qu'on est évidemment pour la petite école du savoir, alors on prend acte et ça c'est un point positif de l'accompagnement vers la réussite avec l'aide aux leçons. Vous rappeler que nous sommes pour l'installation d'une petite école du savoir qui permet aux enfants de travailler les fondamentaux, compter, écrire, lire qui sont importants. On sait que, aujourd'hui les enseignants se retrouvent en difficulté face au public qui manque d'éducation parfois, il faut l'avouer. Si notre commune dans ses ateliers peut mettre en place une aide aux leçons, cette petite école du savoir et bien je pense que pour nos enfants, ça serait un vrai plus.

Et finalement finir, sur la redynamisation de notre tissu commercial, vous rappeler que nous avons fait une proposition forte qui est la mise en place du plan résurrection. On le dit souvent il faut pour attirer du parking, il faut pour attirer des façades renouvelées, il faut pour attirer une ville sécurisée, une ville animée, l'animation pour laquelle nous pourrions revenir sur une autre délibération. Il faut un panel d'actions pour que nos artisans, au-delà du fait qu'il n'y a effectivement pas de centre-ville mais pour lequel vous avez moyen d'agir, on préempte, on achète des bâtiments, on crée un centre-ville... Alors je ne dis pas que ça va se faire en un an, évidemment, c'est une vision à long terme et on crée, on se donne les moyens de permettre à notre tissu commercial de mieux vivre à Saint-Pol-sur-Mer et de répondre aux attentes de la population.

Voilà ce que nous ne retrouvons pas dans ce document. Il y a un autre point sur lequel nous souhaiterions peut-être voir une ligne apparaître c'est le harcèlement scolaire, vous savez que nous sommes très attachés à cette problématique, si, il pouvait y avoir peut-être une ligne dans le BP sur ces thématiques, avoir un détail des investissements également ça serait agréable.

Voilà très brièvement et j'ai déjà beaucoup parlé, ce que je souhaitais dire, ce que nous souhaitions dire sur ce débat d'orientation budgétaire. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur Nave. Je vais répondre déjà dans un premier temps c'est quand même un discours qui est très démagogique, franchement, mais bon, je ne suis même pas surpris finalement.

Nos relations avec la police nationale sont très bonnes, n'ayez crainte. C'est un peu ce que vous évoquez à mots couverts, Saint-Pol a perdu sur l'investissement, vous n'avez...

Monsieur NAVE : Inaudible

Monsieur le Maire : Monsieur Nave, je ne vous ai pas coupé, merci de ne pas m'interrompre non plus. Saint-Pol a perdu sur l'investissement, alors je pense qu'effectivement...deux points par rapport à ce volet... Le premier point c'est ce que j'expliquais tout à l'heure à Monsieur Bayraktar, nous n'avons pas eu d'échange politique sur le sujet.

On est ici sur la vision technique, je n'ai pas encore rencontré Monsieur Vergriete pour discuter de notre budget d'investissement. On est bien en train de parler d'orientation budgétaire donc les chiffres sont purement indicatifs, je ne vous dis pas que demain j'aurai d'avantage mais pour l'instant, la remarque n'a pas lieu d'être.

Enfin, dans un second temps, je tiens quand même à rappeler qu'il faut avoir une certaine responsabilité dans notre gestion. Demain, j'irai me battre effectivement pour avoir d'avantage d'investissements. Ceci étant, il ne faut pas oublier que l'on sort d'une période covid avec des recettes qui ont quand même largement été réduites. Donc, dire il faut, il n'y a qu'à, c'est quand même beaucoup le discours que j'ai entendu là, c'est un peu facile.

Je reviens sur le volet sportif, là encore on est dans la démagogie. Vous vous êtes englué Monsieur Nave dans une démonstration. En fait, si je résume et sans caricaturer, si on avait maintenu les subventions, il y aurait tous les bénévoles qui seraient revenus et plein de licenciés. C'est ce que vous avez dit Monsieur Nave.

Ensuite, alors pour revenir là-dessus et puis on aura l'occasion de toute façon d'en reparler en commission extra-municipale, je fais suffisamment le tour des clubs et quand je ne peux pas y aller, évidemment je me fais représenter. Ça va répondre aussi à une des premières questions qui avait été posées tout à l'heure, j'envoie un de mes conseillers, au tennis ça été Valérie, au basket ça été Olivier etc. Donc voilà, nous sommes présents au sein des AG, au sein des clubs. Jamais, et à Saint-Pol sincèrement j'attends avec impatience qu'un club me dise, je ne suis pas suffisamment servi financièrement. On est dans la démagogie, sincèrement vous êtes dans la démagogie en sortant des choses comme ça.

Le handicap, sachez que nous avons évolué sur ce plan et je suis heureux également de vous annoncer qu'aujourd'hui les personnes handicapées, les enfants handicapés sont sans exception accueillis au ACM et à la cantine le midi. Je ne suis pas convaincu que ce soit le cas dans toutes les cantines de la CUD.

Et enfin, je suis ravi de voir qu'effectivement sur tout ce qui est relatif aux scolaires et notamment à ce qui va entourer la cité éducative vous êtes assez favorable, sauf erreur de ma part, vous vous étiez abstenu lors de la délibération du rattachage scolaire. Donc, c'est une belle volte-face que vous faites là.

Monsieur NAVE : Pas du tout !

Monsieur le Maire : Voilà pour mes réponses Monsieur Nave.

Monsieur NAVE : Je vais vous répondre Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : Brièvement.

Monsieur NAVE : Non mais, vous me dites que je suis démagogue, dans ces cas-là, je vous réponds vous êtes un menteur et un malhonnête ...

Madame LEGROS : Et allez ...

Monsieur NAVE : ...et je vais vous dire pourquoi je ne suis pas un démagogue, Monsieur le Maire. Très brièvement, vous me dites que j'ai dit et ce n'est absolument pas le cas « le maintien des subventions aurait fait revenir des bénévoles et des licenciés » mais j'ai pas du tout dit ça, mais pas du tout...

L'Assemblée : Mais non...

Monsieur le Maire : Chacun dans cette assemblée fera son opinion. On va couper court à ça. Je vous remercie.

Monsieur NAVE : Mais bien sûr, et chacun re lira le procès-verbal. J'ai dit simplement le maintien des subventions aux clubs sportifs aurait permis à ces clubs de pratiquer une gratuité sur les licences, ce qui aurait peut-être permis d'attirer et de ré-attirer les licenciés et des bénévoles supplémentaires. Voilà ce que j'ai dit. Vous me dites pas assez suffisamment servi, mais je n'ai jamais dit que les clubs et les associations n'étaient pas suffisamment servis, c'est votre conseillère déléguée qui l'a dit.

Monsieur le Maire : Le basket par exemple a pratiqué la gratuité.

Monsieur NAVE : Très bien, et bien bravo au basket, chapeau, félicitations.

Monsieur le Maire : ... et d'autres clubs peuvent le faire et on en reparlera encore en commission extra-municipale des sports.

Monsieur NAVE : Et bien oui, pas de problème. Je finis juste parce que, effectivement on est d'accord qu'il ne faut pas se couper, ça va dans les deux sens, suffisamment servi c'est votre conseillère qui l'a dit, ce n'est pas moi, j'ai pas eu le temps de finir mon intervention que, effectivement, tout de suite, il fallait réagir.

Mais non, effectivement, il y a des clubs qui vivent bien, il y a un tableau de dotations qui est fait sur le nombre de licenciés, qui est très bien fait, qui permet d'avoir une équité et des critères transparents et ça c'est très bien. Ce qu'on vous dit c'est qu'il y a une subvention qui a été baissée, c'est un fait et que cette subvention aurait peut-être permis de pratiquer une gratuité. Voilà, c'est tout ce que je vous ai dit sur le sport.

Vous me parlez enfants handicapés qui sont laissés, mais moi je vous parle, je vous fais la différence entre les enfants qui soient handicapés ou non et les personnes qui sont handicapées, il n'y a pas que des enfants. Et bien ces personnes-là aujourd'hui on ne les retrouve pas dans le débat d'orientation budgétaire, que ce soit dans les contrats d'apprentissage ou autres, et c'est sur cela que je vous ai alerté.

Vous me parlez de volte-face, non, reprenez l'ensemble des procès-verbaux. Il n'y a pas eu de volte face de notre part sur l'éducation, on vous fait part d'un certain nombre de problématiques, un certain nombre de réserves sur la cité éducative, nous avons voté pour avec un certain nombre de réserves.

Un, que les subventions soient bien attribuées à part égale entre les trois communes, souvenez-vous, relisez le procès-verbal, c'est bien ce qu'on a dit, que cette cité éducative trouverait tout son intérêt s'il y avait une juste redistribution et un bémol sur les associations qui allaient intervenir dans cette cité éducative. C'est tout ce qu'on vous a dit et donc partant de ce constat, on a émis des réserves, on a voté pour et on a émis des réserves également sur le dispositif précédent pour lequel là on s'est abstenu effectivement. Je vous remercie.

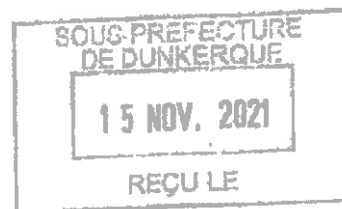
Monsieur le Maire : Voilà pour la délibération numéro 5.

**Séance du Conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer
Du vendredi 22 Octobre 2021**

Délibération : N° 52/2021

Objet : DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2022.

Rapporteur : Monsieur DEGUINES, Rapporteur des finances.



Vu l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales imposant aux communes de plus de 3500 habitants la tenue d'un débat d'orientation budgétaire dans un délai de deux mois précédent l'examen du budget ;

Considérant que les membres du Conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer ont reçu le rapport joint en annexe en même temps que la convocation du conseil, base du débat sur les orientations budgétaires de la commune ;

LE CONSEIL CONSULTATIF ;

Après avoir entendu l'exposé Monsieur Dominique DEGUINES, Rapporteur des Finances ;

Après en avoir délibéré ;

Sur proposition de Monsieur Christophe CLAEYS, Maire délégué ;

DÉCIDE :

D'acter de la tenue d'un débat d'orientation budgétaire lors de la présente séance du Conseil consultatif.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire délégué,




Christophe CLAEYS (Nord)

Délibération adoptée à l'unanimité

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents ... : 30
Nombre de procurations..... : 05

Présents :

Monsieur CLABYS Christophe	Maire délégué
Monsieur DEGUINES Dominique	Premier Adjoint au Maire
Madame LENOIR Marjorie	Adjointe au Maire
Monsieur MEENEBOO René	Adjoint au Maire
Madame OUGHAZDI Cindy	Adjointe au Maire
Monsieur BOUREY Luc	Adjoint au Maire
Madame LEFEBVRE Nathalie	Adjointe au Maire
Monsieur MBERSEMAN Olivier	Adjoint au Maire
Monsieur MASURE Philippe	Conseiller
Monsieur CLÉMENT Fabien	Conseiller
Madame CABARET Martine	Conseillère
Madame VERHAEGHE Laurence	Conseillère
Madame DUMARQUEZ Valérie	Conseillère
Madame ANDRIES Camille	Conseillère
Monsieur VAMPOUILLE Emmanuel	Conseiller
Monsieur DEBAVELAERE Jean-Luc	Conseiller
Madame MAES Nathalie	Conseillère
Madame CATOIRE Annick	Conseillère
Monsieur HAUDIQUET Roland	Conseiller
Monsieur NICOLLE Thomas	Conseiller
Madame LAMIRAND Laurence	Conseillère

Monsieur NAVE Adrien	Conseiller
Madame DEFRANCE Nadine	Conseillère
Madame KUZNIEWSKI Anne	Conseillère
Monsieur BRICHE Tanguy	Conseiller
Madame VAN DEN BROECKE	Conseillère

Monsieur COEUGNART Albert	Conseiller
Madame LEGROS Nathalie	Conseillère
Monsieur BAYRAKTAR Özkan	Conseiller
Madame VANDORME Catherine	Conseillère

Absents- Excusés :

Madame TABIBOU Salmata	Adjointe au Maire
Madame GOURDEN Marie-Claire	Conseillère
Monsieur HUTIN Christian	Conseiller
Madame DAHMANI Fatiha	Conseillère
Madame VARLET Virginie	Conseillère

Secrétaire de séance : Monsieur BRICHE Tanguy

Conformément aux dispositions de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme TABIBOU a donné pouvoirs à M. CLABYS, Mme GOURDEN à Mme MAES, M. HUTIN à Mme DEGUINES, Mme DAHMANI à M. CLEMENT, Mme VARLET à Mme LEGROS.

PROCÈS-VERBAL DES DÉBATS TENUS A PROPOS DE LA MODIFICATION DE LA RÉGIE DE RECETTES RELATIVE AUX DROITS D'ENTRÉE AU CINÉMA POUR LES SENIORS

Monsieur le Maire : Délibération numéro 6 et je passe la main à René Meeneboo.

Monsieur MEENEBOO : Délibération relative à la modification de la régie de recettes des droits d'entrée.

Il a été décidé de créer des bons d'achat pour venir compléter l'offre proposée aux seniors dans le cadre des fêtes de fin d'année. Aussi, il apparaît nécessaire de venir modifier la régie de recettes « droits d'entrée au cinéma pour les seniors » j'en suis persuadé, vous allez être d'accord avec Monsieur le Maire et avec moi, en une régie d'avances et de recettes intitulée « régie d'avances et de recettes Seniors ».

Alors, vous avez des remarques ?

J'en suis persuadé, c'est normal *(rires dans la salle)*

Monsieur le Maire : Merci René

Monsieur MEENEBOO : Donc, qui vote pour ?

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

**Séance du Conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer
du vendredi 22 octobre 2021**



Délibération : N° 53/2021

Objet : MODIFICATION DE LA REGIE DE RECETTES POUR LES DROITS D'ENTREE AU CINEMA POUR LES SENIORS

Rapporteur : Monsieur René MRENEBOO, Adjoint au Maire

Il est rappelé la délibération n°027/2011 du 18 mars 2011 relative à la création d'une régie recettes pour les « droits d'entrée au cinéma pour les Seniors » et la délibération n°046/2021 du 10 septembre 2021 relative à la « création de bons d'achats Seniors utilisables chez les commerçants Saint-Polois » ;

Vu le décret n°2012-1246 du 07/11/2012 portant règlement général sur la comptabilité publique, notamment l'article 18 ;

Vu le décret n°2008-227 du 05/03/2008 modifié relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu les articles R.1617 -1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des Collectivités Territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu l'instruction du 21/04/2006 relative aux régies des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté du 28/05/1993 relatif au taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes des organismes publics et au montant de cautionnement imposé à ses agents ;

Vu l'avis conforme du Comptable Public assignataire ;

LE CONSEIL CONSULTATIF ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur René MRENEBOO, Adjoint au Maire ;

Après en avoir délibéré ;

Sur proposition de Monsieur Christophe CLAEYS, Maire délégué ;

DÉCIDE

Article 1 : Que la régie de recette est transformée en régie de recettes et d'avances auprès du service du Maire de la commune de Saint-Pol-sur-Mer.

Article 2 : Que cette régie est installée au Pôle Administratif – 256, rue de la République – 59430 Saint-Pol-sur-Mer.

Article 3 : Que la régie fonctionne du 01 janvier au 31 décembre.

Article 4 : Que la régie encaisse les produits suivants :
droits d'entrée au cinéma.

Article 5 : Que les recettes désignées à l'article 4 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

1 : espèces ;

2 : chèques bancaires.

Elles sont perçues contre remise à l'usager de quittances du carnet P1RZ.

Département
du
Nord

VILLE DE DUNKERQUE
Commune de Saint-Pol-sur-Mer
Extrait du registre des délibérations du Conseil consultatif
convocqué le vendredi 22 octobre 2021
pour la séance du vendredi 15 octobre 2021

Arrondissement
de
Dunkerque

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents ... : 30
Nombre de procurations..... : 05

Présents :

Monsieur CLAEYS Christophe	Maire délégué
Monsieur DEGUINES Dominique	Premier Adjoint au Maire
Madame LENOIR Marjorie	Adjointe au Maire
Monsieur MBENEBOO René	Adjoint au Maire
Madame OUGHAZDI Cindy	Adjointe au Maire
Monsieur BOUREY Luc	Adjoint au Maire
Madame LEFEBVRE Nathalie	Adjointe au Maire
Monsieur MEERSEMAN Olivier	Adjoint au Maire
Monsieur MASURE Philippe	Conseiller
Monsieur CLÉMENT Fabien	Conseiller
Madame CABARET Martine	Conseillère
Madame VERHAEGHE Laurence	Conseillère
Madame DUMARQUEZ Valérie	Conseillère
Madame ANDRIES Camille	Conseillère
Monsieur VAMPOUILLE Emmanuel	Conseiller
Monsieur DEBAVELAERE Jean-Luc	Conseiller
Madame MAES Nathalie	Conseillère
Madame CATOIRE Annick	Conseillère
Monsieur HAUDIQUET Roland	Conseiller
Monsieur NICOLLE Thomas	Conseiller
Madame LAMIRAND Laurence	Conseillère
Monsieur NAVE Adrien	Conseiller
Madame DEFRANCE Nadine	Conseillère
Madame KUZNIEWSKI Anne	Conseillère
Monsieur BRICHE Tanguy	Conseiller
Madame VAN DEN BROECKE	Conseillère
Monsieur COEUGNART Albert	Conseiller
Madame LEGROS Nathalie	Conseillère
Monsieur BAYRAKTAR Özkan	Conseiller
Madame VANDORME Catherine	Conseillère

Absents- Excusés :

Madame TABIBOU Salmata	Adjointe au Maire
Madame GOURDEN Marie-Claire	Conseillère
Monsieur HUTIN Christian	Conseiller
Madame DAHMANI Fatima	Conseillère
Madame VARLET Virginie	Conseillère

Secrétaire de séance : Monsieur BRICHE Tanguy

Conformément aux dispositions de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme TABIBOU a donné pouvoirs à M. CLAEYS, Mme GOURDEN à Mme MAES, M. HUTIN à Mme DEGUINES, Mme DAHMANI à M. CLEMENT, Mme VARLET à Mme LEGROS.

Article 6 : Que la régie paie les dépenses suivantes :

- distribution de bons d'achat aux seniors à dépenser chez les commerçants saint-polois.

Article 7 : Que les dépenses désignées à l'article 7 sont payées selon les modes de règlement suivants :
- en bons d'achat.

Article 8 : Qu'un compte de dépôt de fonds est ouvert au nom du régisseur à qualité auprès de DRFIP 59.

Article 9 : Que l'intervention de mandataires à lieu dans les conditions fixées par leur acte de nomination.

Article 10 : Que le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 1 000 euros.

Article 11 : Que le montant maximum de l'avance à consentir au régisseur est fixé à 30 000 euros.

Article 12 : Que le régisseur est tenu de verser le montant de l'encaisse dès que celui-ci atteint le maximum fixé à l'article 10 et tous les semestres, au minimum une fois par mois.

Article 13 : Que le régisseur verse auprès du comptable public la totalité des justificatifs des opérations de recettes et de dépenses tous les semestres.

Article 14 : Que le régisseur est assujéti à un cautionnement dont le montant est fixé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur.

Article 15 : Que le Maire et le comptable public assignataires de la commune sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire délégué,


Christophe CLAES (Word)



Délibération adoptée à la majorité par :

34 voix pour : CLAEYS – DEGUINES- LENOIR – MEENEBOO – OUGHAZDI –BOUREY – LEFEBVRE –
MERSSEMÁN – TABIBOU - HAUDIQUET – DEBAVELAERE – GOURDEN – MASURE – CATOIRE –
CLEMENT- HUTIN - CABARET – LAMIRAND – MAËS – VERHABGHE – DUMARQUEZ- NICOLLE –
DAHMANI – ANDRIËS – DEFRANCE – VAN DEN BROECKE - KUZNIEWSKI – NAVE – BRICHE -
COEUIGNART – LBGROS – VANDORME – BAYRAKTAR – VARLET

1 abstention : VAMPOUILLE

PROCÈS-VERBAL DES DÉBATS TENUS A PROPOS DES MODALITÉS DE LOCATION DES CHALETS POUR LES FESTIVITÉS DE NOËL

Monsieur le Maire : Merci René. Délibération numéro 7, nous passons la main à Cindy

Madame OUGHAZDI : 7^{ème} délibération relative aux modalités de location de chalets pour les festivités de Noël.

Dans le cadre des fêtes de fin d'année, un marché de Noël sera organisé du 10 décembre au 2 janvier prochain avec la possibilité pour les commerçants de louer un chalet destiné à la commercialisation de produits festifs. Pour cela, il est nécessaire d'établir un contrat de location ou de colocation qui comprend les modalités d'occupation et de fixer la tarification à 100€ par semaine et par chalet.

Avez-vous des remarques ?

Monsieur le Maire : Monsieur Bayraktar, je vous en prie.

Monsieur BAYRAKTAR : Merci. Alors, les modalités de location sont floues et le contrat pas suffisamment précis. Lors de la réunion du 12 octobre avec les commerçants et les associations vous avez été interpellée sur les modalités de location des chalets qui ne paraissent pas très claires. Vous nous avez dit 100 euros par semaine pour les commerçants, gratuit pour les associations, pourtant nous ne trouvons nulle part trace de cette différenciation sur le contrat qui nous est présenté ce jour.

Certains commerçants avaient soulevé un point précis en soulignant ce qu'on peut appeler une forme, une certaine forme de concurrence déloyale. Pourquoi une association dont l'activité est la vente pourrait louer gratuitement un chalet et y vendre des produits manufacturés alors qu'un auto-entrepreneur devrait payer 100 euros par semaine pour vendre les mêmes articles ?

Nous vous avons interpellés à ce sujet en commission « finances » et la solution que vous nous avez présentée c'est une différenciation entre les associations. Par exemple, une APE pourra louer gratuitement le chalet là où une association d'économie sociale et solidaire devra payer.

Autre point qu'il faut clarifier, c'est la location à plusieurs du même chalet. En effet, vu la taille des chalets les commerçants et associations présents à la réunion avaient émis le souhait de louer à plusieurs le même chalet. Donc, il faut adapter le contrat afin de pouvoir proposer la colocation ainsi qu'une facturation différente à chaque colocataire.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur Bayraktar. Je réponds à Monsieur Bayraktar ensuite je vous passe la parole.

Le contrat de location est à l'état de projet, c'est bien un projet. Ensuite, pour tout ce qui va être relatif aux associations, ça ne sera pas un contrat de location mais une convention de mise à disposition puisque c'est ce qui nous lie avec les associations. Ensuite à partir du moment où une association sera dans le cadre de l'insertion puisqu'on en a une en tête, on

en a parlé notamment lors de la commission, elle devra payer pour ne pas engendrer de la concurrence déloyale. Je pense avoir répondu à tout.

Les contrats de colocation ? après on sera pragmatique, on fera au mieux et dans un cadre juridique stricte évidemment mais la colocation sera autorisée, c'est évident.

C'est bon ? Monsieur Vampouille.

Monsieur VAMPOUILLE : Oui, simplement vous demandez pourquoi ce n'est pas gratuit ? Pourquoi c'est n'est pas simplement gratuit pour tous les commerçants de Saint-Pol-sur-Mer où on peut à ce moment-là faire découvrir les commerçants de Saint-Pol-sur-Mer ?

Monsieur le Maire : Parce qu'il y a une occupation du domaine public et qu'en fait la perception nous interdit de faire de la gratuité.

Monsieur VAMPOUILLE : D'accord, et même 10 euros ça ne marcherait pas ? Je demande, je ne sais pas.

Monsieur le Maire : Il faut que ce soit cohérent tout simplement et ça, en fait, ça va avec l'amendement de Monsieur Nave. Monsieur Nave a déposé un amendement dont vous avez tous pu prendre connaissance. Allez-y Monsieur Nave.

Monsieur NAVE : Oui, merci Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, je vais me permettre de présenter l'amendement du Défi Saint-Polois. Vous direz d'abord qu'effectivement sur ces délibérations comme sur d'autres du passé... faisons table rase n'est pas une bonne solution et Dieu sait que Monsieur Meeneboo ou les anciens élus de ce conseil municipal pourront dire combien de fois on est intervenu pour demander un marché de Noël sur la place de la mairie, combien de fois on a demandé l'installation d'une crèche...alors vendredious, on a eu des débats animés sur ce sujet-là...alors oui, on est satisfait quand on apprend que le marché de Noël va pouvoir s'installer place de la mairie, on est forcément satisfaits avec un certain nombre de questions et une proposition. C'est l'objet de cet amendement.

Nous vous demandons dans l'article 5 du contrat de location de chalet de remplacer la phrase suivante : « le locataire s'engage à verser la somme de 100 euros T.T.C. par chalet et par semaine ». Par cette phrase-là, le locataire s'engage à verser la somme de 7 euros par chalet et par semaine ce qui représente un euro par jour.

On est d'accord que la gratuité ne peut être appliquée puisqu'on est dans une occupation de domaine public. Cependant la mairie n'est pas là pour se faire de l'argent sur la location des chalets pour la période de Noël. On est vraiment là dans une festivité, dans une animation qui manquait peut-être sur Saint-Pol-sur-Mer bien qu'elle existait déjà dans un format différent, elle se faisait à Jean Cocteau. C'est ce que je disais tout à l'heure, il aura fallu de nombreuses demandes pour que cela puisse aboutir, c'est chose faite, tant mieux. Nous nous réjouissons de cela.

Nous vous demandons cependant de ne pas mettre en place une tarification repoussoir pour la première année de la mise en place de cet événement sur la place de la mairie. On peut imaginer une tarification progressive, cette année un euro par jour, l'année prochaine

pourquoi pas 5 euros par jour etc... ou toute imagination qu'on pourrait, que vous pourriez avoir.

Pourquoi ? Parce que le marché de Noël n'est pas connu sur Saint-Pol-sur-Mer. Il n'est pas connu en tout cas dans cette forme-là. Les saint-polois n'étaient pas au courant qu'il y avait un marché de Noël, ne sont pas aujourd'hui au courant qu'il y aura un marché de Noël place de la mairie. Grâce à nos débats, ils vont enfin pouvoir l'être et il faut que les saint-polois s'approprient cette animation, ce marché de Noël. Et si nous faisons une location un peu repoussoir parce que, c'est quand même sur une longue période... si on met en difficulté les associations, les artisans, les commerçants qui viennent s'installer dans ces chalets alors qu'ils ne trouvent pas le public, c'est problématique.

C'est pour ça qu'on vous dit partons sur une tarification basse de manière à ce que nos commerçants puissent avoir le temps de trouver un public et puis dans les années qui arrivent une fois que le marché de Noël est installé et bien passons à une tarification plus importante. Voilà pour l'amendement.

Ce qui me permet de compléter avec mon intervention comme ça je vais pouvoir enchaîner. Ce contrat de location ne prend pas en compte un certain nombre de problématiques. La problématique du gardiennage, la problématique des assurances, quid de l'assurance que devront avoir ceux qui louent le chalet ? Assurance sur leurs biens ? Assurance sur leurs personnes ? Il y a l'assurance de la ville bien sûr... mais eux, ils doivent souscrire, je pense, une assurance ? Est-ce qu'ils vont stocker leur matériel H24 – 7 jours sur 7 dans ces chalets ? Est-ce qu'ils vont repartir, revenir, repartir... voilà. Est-ce que ça va engendrer des dégradations ? Donc tout ça il faut l'assurer.

Les horaires, est-ce que dans cette forme-là ce n'est pas trop restrictif ? est ce que cette période n'est pas trop longue ? Il faut un marché de Noël c'est ce que je vous dis, il faut laisser le temps aussi au public de trouver son marché de Noël, de venir au marché de Noël sans pénaliser nos commerçants qui se disent l'année prochaine, bon ben moi j'ai passé dix jours à me geler, parce que ça caille, c'est Noël et puis finalement je n'ai pas vendu de produits, donc est-ce que ça vaut bien le coup que je renouvelle la location d'un chalet ?

Ne pas les mettre en difficulté la première année. On a pris acte que la ville avait acheté un certain nombre de chalets, très bien. Ben là, j'ai envie de vous dire pourquoi ne pas solliciter nos services ? Ils ont des compétences, ils ont fait le train de la cité des cheminots qui est superbe, je pense qu'ils ont les moyens de créer des chalets pour enrichir encore notre place de la mairie. Mieux que ça le lycée Guynemer. Plutôt que d'aller faire des projets à l'extérieur et bien paf ! Projet construction de chalets pour le marché de Noël, excellent ! On fait local, et en plus on fait participer les jeunes et ça ne coûte pas forcément très cher ou en tout cas peut-être moins que les 2 000€. Et puis, à la rigueur, même si ça coûte 2 000€ pour permettre à nos lycéens de fabriquer des chalets et de trouver une expérience et bien feu ! On y va et on vous dit banco ! Voilà un peu les quelques remarques que nous souhaitons vous faire même si évidemment on est satisfait de la mise en place de ce marché au niveau de la mairie. Merci.

Monsieur le Maire : 100€ ça fait 14€ par jour

Madame OUGHAZDI : Avec l'électricité !

Monsieur le Maire : Vous pensez sincèrement qu'on est en train de s'enrichir sur le dos de nos commerçants ?

Monsieur NAVE : Ah non... Je n'ai pas dit que la mairie s'enrichie, jamais...

L'assemblée : rires

Monsieur le Maire : C'est ce que vous avez dit !

Monsieur NAVE : Ah non mais ce n'est pas pareil, je suis désolé, s'enrichir c'est faire du profit, enfin des gros bénéfices pour la commune...

Monsieur le Maire : On ne se coupe pas ! Je ne vous ai pas coupé, on ne se coupe pas la parole, Monsieur Nave je vous remercie.

Monsieur NAVE : Non mais je ne vous coupe pas mais...

Monsieur le Maire : Ah et bien si Monsieur Nave, quand même.

Monsieur NAVE : Non mais j'ai pesé mes mots dans cet amendement, j'ai dit on n'est pas là pour se faire de l'argent c'est différent...

Monsieur le Maire : Allez on avance.

Madame LEGROS : C'est de la sémantique...

Monsieur le Maire : Sur le volet communication, nos débats ne sont que les prémices de la communication du marché de Noël évidemment, dans le prochain pole position il y sera dans les réseaux. Une conférence de presse est prévue pour parler de notre marché de Noël pour le point de la communication. Je vais terminer mais la construction des chalets... Noël est dans deux mois, on a agi.

Enfin le dernier volet, je vous l'apprends peut-être mais je suis inspecteur en assurance, c'est mon métier dans le privé. Donc quand vous êtes parti sur les assurances, je connais un petit peu, beaucoup en fait et tout est compris dans le contrat multi risque professionnel et il n'y a pas d'assurance à prendre lorsqu'on fait une exposition extérieure, il suffit simplement de le déclarer à son assureur. Donc 100 euros ça comprend l'électricité, ça comprend la location sur place, le gardiennage et la sécurité.

Je vous invite à aller voir ce qui se fait par ailleurs, moi j'ai un marché à l'esprit c'est 700€ à la semaine, c'est 100€ par jour. On ne prétend pas avoir la même dimension, on est sur du lancement mais sincèrement on ne se fait pas d'argent sur le dos de nos commerçants et on est vraiment étale par rapport à ce qui se fait dans d'autres communes. Voilà.

Qui vote pour l'amendement ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Et donc la délibération, qui est pour ?

Qui est contre ?

Et donc personne ne s'abstient par définition.

CONSEIL CONSULTATIF DE SAINT-POL-SUR-MER

SEANCE DU 22 OCTOBRE 2021

Amendement déposé par le groupe Défi Saint-Polois

Délibération n°07 : Modalités de location des chalets pour les festivités de Noël

Objet : Mettre en place une tarification progressive pour encourager la location des chalets sans pénaliser nos artisans, commerçants et associations.

Amendement :

Dans l'article 5 du contrat de location de chalets, remplacer la phrase suivante :

« Le locataire s'engage à verser la somme de 100€ TTC (cent euros) par chalet et par semaine. »

par

« Le locataire s'engage à verser la somme de 7€ TTC (sept euros) par chalet et par semaine »

Exposé des motifs :

La Mairie n'est pas là pour se faire de l'argent sur la location de chalets pour la période de Noël.

Il aura fallu de nombreuses demandes pour qu'un marché de Noël soit mis en place devant la Mairie. Ce sera chose faite et tant mieux. Nous vous demandons cependant de ne pas mettre en place une tarification repoussoir pour la première année de mise en place de cet événement. Nous pouvons imaginer une tarification progressive d'année en année et/ou une fois que le marché sera connu des habitants. Nous n'oublions pas que nous avons sur Saint-Pol-sur-Mer une population qui a des revenus très limités.

Cette tarification d'un euro par jour et par chalet permettra de laisser la population s'approprier le marché de Noël et aux commerçants de trouver leur clientèle.


Adrien Nave

Amendement rejeté à la majorité par :

29 voix contre : CLAEYS – DEGUINES- LENOIR – MEENEBOO – OUGHAZDI –BOUREY – LEFEBVRE – MERSEMAN – TABIBOU - HAUDIQUËT – DEBAVELAERE – GOURDEN – MASURE – CATOIRE – CLEMENT- HUTIN - CABARET – LAMIRAND – MAES – VERHAEGHE – DUMARQUEZ- NICOLLE – DAHMANI – ANDRIES - COEUIGNART – LEGROS – VANDORME – BAYRAKTAR – VARLET

6 voix pour : DEFRANCE – VAN DEN BROECKE - KUZNIEWSKI – NAVE – BRICHE

**Séance du Conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer
du vendredi 22 octobre 2021**

SOUS-PREFECTURE
DE DUNKERQUE

15 NOV. 2021

REÇU LE

Délibération : N° 54/2021

Objet : MODALITÉS DE LOCATION DES CHALETS POUR LES FÊTIVITÉS DE NOËL

Rapporteur : Madame Cindy OUGHAZDI, Adjointe au Maire

Vu la délibération relative à la modification de la régie de droits de places des marchés ;

Considérant la volonté de la municipalité de fixer le montant de la location à 100€ par semaine et par chalet ;

Considérant la nécessité de créer un contrat de location ou de colocation entre le Maire et les commerçants et artisans ;

LE CONSEIL CONSULTATIF ;

Après avoir entendu l'exposé de Madame Cindy OUGHAZDI, Adjointe au Maire ;

Après en avoir délibéré ;

Sur proposition de Monsieur Christophe CLABYS, Maire délégué ;

AUTORISE

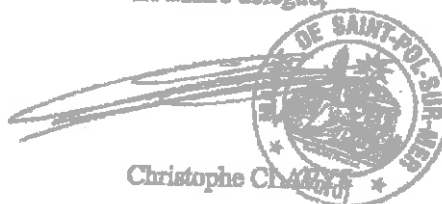
Monsieur le Maire à signer avec les commerçants et artisans des contrats de location ou de colocation ;

FIXE

Le montant de la location à 100€ euros par semaine et par chalet.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire délégué,


Christophe Clabys

Délibération adoptée à la majorité par :

29 voix pour : CLABYS - DEGUINES - LENOIR - MEENEBOÛ - OUGHAZDI - BOUREY - LEFEBVRE -
MERSSEMAN - TABIBOU - HAUDIQUET - DEBAVELAERE - GOURDEN - MASURE - CATOIRE -
CLEMENTI - HUTIN - CABARET - LAMIRAND - MAES - VERHAEGHE - DUMARQUEZ - NICOLLE -
DAHMANI - ANDRIES - COEUGNART - LEGROS - VANDORMÉ - BAYRAKTAR - VARLET

5 abstentions : DEFRANCE - VAN DEN BROECKE - KUZNIEWSKI - NAVÉ - BRICHE

1 voix contre : VAMPOUILLE

Département
du
Nord

VILLE DE DUNKERQUE
Commune de Saint-Pol-sur-Mer
Extrait du registre des délibérations du Conseil consultatif
convoqué le vendredi 22 octobre 2021
pour la séance du vendredi 15 octobre 2021

Arrondissement
de
Dunkerque

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents ... : 30
Nombre de procurations..... : 05

Présents :

Monsieur CLAEYS Christophe	Maire délégué
Monsieur DEGUINES Dominique	Premier Adjoint au Maire
Madame LENOIR Marjorie	Adjointe au Maire
Monsieur MBENEBOO René	Adjoint au Maire
Madame OUGHAZDI Cindy	Adjointe au Maire
Monsieur BOUREY Luc	Adjoint au Maire
Madame LEFEBVRE Nathalie	Adjointe au Maire
Monsieur MEERSEMAN Olivier	Adjoint au Maire
Monsieur MASURE Philippe	Conseiller
Monsieur CLÉMENT Fabien	Conseiller
Madame CABARET Martine	Conseillère
Madame VERHAEGHE Laurence	Conseillère
Madame DUMARQUEZ Valérie	Conseillère
Madame ANDRIES Camille	Conseillère
Monsieur VAMPOUILLE Emmamei	Conseiller
Monsieur DEBAVELAERE Jean-Luc	Conseiller
Madame MAES Nathalie	Conseillère
Madame CATOIRE Annick	Conseillère
Monsieur HAUDIQUET Roland	Conseiller
Monsieur NICOLLE Thomas	Conseiller
Madame LAMIRAND Laurence	Conseillère

Monsieur NAVB Adrien	Conseiller
Madame DEFRANCE Nadine	Conseillère
Madame KUZNIEWSKI Anne	Conseillère
Monsieur BRICHE Tanguy	Conseiller
Madame VAN DEN BROECKE	Conseillère

Monsieur COEUIGNART Albert	Conseiller
Madame LEGROS Nathalie	Conseillère
Monsieur BAYRAKTAR Özkan	Conseiller
Madame VANDORME Catherine	Conseillère

Absents- Excusés :

Madame TABIBOU Sahnata	Adjointe au Maire
Madame GOURDEN Marie-Claire	Conseillère
Monsieur HUTIN Christian	Conseiller
Madame DAHMANI Fatiha	Conseillère
Madame VARLET Virginie	Conseillère

Secrétaire de séance : Monsieur BRICHE Tanguy

Conformément aux dispositions de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme TABIBOU a donné pouvoirs à M. CLAEYS, Mme GOURDEN à Mme MAES, M. HUTIN à Mme DEGUINES, Mme DAHMANI à M. CLEMENT, Mme VARLET à Mme LEGROS.

PROCÈS-VERBAL DES DÉBATS TENUS A PROPOS DE LA MODIFICATION DE LA RÉGIE DE RECETTES RELATIVE AUX DROITS DE PLACES DES MARCHÉS

Monsieur le Maire : Je laisse la main à Cindy OUGHAZDI.

Madame OUGHAZDI : Dernière délibération, relative à la modification de la régie de recettes des droits de place des marchés.

Pour permettre l'encaissement des loyers des chalets, il apparaît nécessaire de venir modifier la régie relative aux droits de places.

Avez-vous des remarques ?

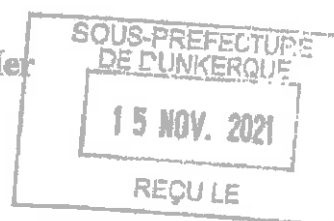
Donc, qui vote pour ?

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Merçi.

Séance du Conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer
Du vendredi 22 octobre 2021



Délibération : N° 55/2021

Objet : MODIFICATION DE LA RÉGIE RELATIVE AUX DROITS DE PLACE DES MARCHÉS.

Rapporteur : Madame Cindy OUGHAZDI,

Vu la délibération N° 04/2015 instituant la régie de recette pour l'encaissement des droits de place des marchés hebdomadaires ;

Considérant que, dans le cadre des festivités de fin d'année, la commune compte organiser un marché de Noël incluant la location de chalets pour les commerçants ;

Il apparaît nécessaire de venir modifier la régie de recettes « droits de place des marchés » en y intégrant les encaisses des droits de locations des chalets.

LE CONSEIL CONSULTATIF ;

Après avoir entendu l'exposé de Madame Cindy OUGHAZDI, Adjointe au Maire ;

Après en avoir délibéré ;

Sur proposition de Monsieur Christophe CLAEYS Maire délégué ;

DÉCIDE

Article 1^{er} : de modifier l'article 4 de la délibération n° 004/2015 du 5 janvier 2015 en ajoutant l'encaissement de la location de chalets pour les festivités de Noël ;

Article 2 : de modifier l'article 5 de la délibération n° 004/2015 du 5 janvier 2015 en ajoutant l'autorisation du paiement par virements bancaires ;

Article 3 : de supprimer l'article 12 de la délibération n° 004/2015 du 5 janvier 2015 ;

Article 4 : Que le Maire délégué de Saint-Pol-sur-Mer et le Comptable public assignataire sont chargés chacun en ce qui le concerne de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire délégué,


Christophe CLAEYS


Délibération adoptée à l'unanimité

PROCES-VERBAL DES DÉBATS TENUS A PROPOS DES QUESTIONS ECRITES

Monsieur le Maire : Je vous remercie pour votre attention. Oui, Monsieur Nave ?

Monsieur NAVE : Je vous vois plein d'entrain, plein d'élan pour clôturer ce conseil mais nous avons envoyé un certain nombre de questions orales à la direction des services et il me semble qu'elles ont été envoyées dans les temps et donc elles doivent être posées ce soir au conseil consultatif.

Monsieur le Maire : Allez-y.

Monsieur NAVE : Merci Monsieur le Maire.

Je laisserai peut-être la première question, je vais être galant, à ma collègue Anne.

Madame KUZNIEWSKI : Monsieur le Maire, chers collègues.

Lors du conseil du 10 septembre 2021, je vous ai interpellé sur l'entretien des parcs de jeux de la commune. Vous m'avez répondu qu'une vaste campagne de réhabilitation de l'intégralité des jeux était en cours, que vous avez pris attache auprès de l'AGUR pour le parc Pigent, tout cela sans vraiment de détails, sans évoquer les aires de jeux concernées. Je me suis permis d'aller vérifier si des travaux ont été réalisés depuis le 10 septembre. Malheureusement non. Ces réhabilitations sont essentielles pour que les enfants puissent jouer en toute sécurité, mais aussi car un accident engage votre responsabilité. Pouvez-vous nous indiquer les parcs qui seront prochainement rénovés, à quelle date et si des nouvelles aires de jeux sont prévues ?

Monsieur le Maire : Donc pour répondre, les aires de jeux seront toutes réhabilitées. Aujourd'hui certains sols ont été fait, vous n'êtes pas au courant de savoir par contre... les commandes ont été passées... que les ruptures de matières premières... allongent horriblement. Donc vous donner une date, je ne... concernant l'AGUR et le parc Prigent, le travail de conception démarre... temps de pelle du projet. Questions suivantes ?

Monsieur BRICHE : Monsieur le Maire, je suis intéressé par le sujet du logement, ma question portera sur la problématique du logement... et 2020, à grands coups de renfort politico-médiatique, en période de campagne... promesse électorale, votre équipe et le maire de Dunkerque annonçaient la destruction imminente... une partie des résidences Guynemer Jean-Bart dans le cadre du projet NPNRU. Nous sommes fin 2021 et l'inexistence de grands travaux camouffle une réelle difficulté des relogements. En parallèle nous étions déjà intervenus sur ce sujet, une bonne partie des logements neufs du parc EDF de la cité des cheminots sont vides depuis de nombreuses années sur notre commune. Ainsi, ces logements se dégradent. La fiscalité est absente et aucun habitant ne profite de ces biens. Avez-vous envisagé la mise en place d'un partenariat entre la commune et EDF pour pouvoir reloger les familles des bâtiments détruits dans ces logements ?

Monsieur DEGUINES : Avant de détruire on va reloger les gens, ce sera plus dans l'ordre des choses et il y a à peu près les % des personnes qui ont déjà été relogés sur Guynemer. Ça suit, c'est des dossiers qui sont traités individuellement, du cas par cas. Les relogements sont compliqués car il y a eu zéro constructions. On nous a offert zéro logement. Et je suis d'accord qu'ils sont relogés dans des logements destinés à tout le monde. Je veux dire, il n'y a pas eu d'offres supplémentaires pour les destructions des résidences Guynemer et c'est dans le cadre du NPNRU. C'est probablement un des travers de tout cela du fait du temps qui a un rôle très important dans ce processus.

Sur les maisons EDF de la cité j'ai été interpellé par une agence nationale qui s'appelle KAPĀ et qui est en train d'étudier ce problème-là sur toute la France pour EDF. Il y a donc 6 logements libres sur la cité et on n'y peut rien. C'est une propriété privée d'EDF, on a essayé de discuter avec EDF et de faire une proposition de reprise par un bailleur ou quelques choses comme ça car ça correspond à un besoin de logements qui sont vraiment demandés par les gens. Une petite maison, un petit jardin, c'est le souhait, contrairement à ce que dit le gouvernement aujourd'hui, c'est ce que veulent les gens. Et il n'y en a pas. J'ai des demandes pour la cité des cheminots avec une maison ou deux qui se libèrent tous les 6 mois et j'ai 1 500 demandes donc voilà.

Pour la destruction de Guynemer, elle ne se fera que quand tous le gens seront relogés, tout simplement. Et on fait au mieux. C'est compliqué parce que l'offre n'est pas toujours terrible et beaucoup de gens, contrairement à ce qu'on pourrait penser souhaitent rester à Saint Pol sur Mer. Voilà.

Monsieur le Maire : Merci Dominique pour ces éléments de réponses. En résumé, ce sont des logements qui appartiennent à un bailleur privé. On leur a demandé, ils ne veulent pas, que voulez-vous que l'on y fasse ? Questions suivantes ?

Madame VAN DEN BROECKE : Monsieur le Maire, chers collègues.

Lors de l'installation du nouveau conseil consultatif de Saint Pol sur Mer, l'ensemble des groupes ont procédé et voté à la désignation d'élus et d'habitants dans des commissions. Le conseil d'orientations et de gestion de la SCAS ont été concernés par ses désignations. Depuis plusieurs mois, notre conseil se réunit et depuis plusieurs semaines les manifestations reprennent. Nous aimerions vous demander pourquoi, hors contexte de crise sanitaire, il ne s'est pas déroulé de réunions de commission depuis un moment ? Merci.

Monsieur le Maire : Merci pour la question, donc vous l'avez évoqué dans un premier temps, il n'y a pas eu de réunion de par le fait du Covid et dans un second temps, les réunions vont évidemment reprendre. Le Directeur de la SCAS a eu de gros problèmes de santé, ce qui a mis en suspend un certain nombre de choses. Voilà, je n'entrerais pas dans le détail du secret médical, ce que vous imaginez bien. Questions suivantes ?

Madame KUZNIEWSKI : Monsieur le Maire, chers collègues.

A de nombreuses reprises, nous avons évoqué la vitesse excessive dans plusieurs rues de notre commune. Cette problématique est toujours d'actualité. En atteste les nombreux accidents au niveau de l'école Kergomard. Nous notons cependant que pour cette école des travaux sont en cours de réalisations. Nous notons aussi que Monsieur le premier adjoint s'était engagé à ce que les riverains soient consultés et ça n'a pas été le cas. En revanche, ce qui est certain, c'est que nous vous avons régulièrement tendu la main pour vous aider à sécuriser notre commune. Vous ne voulez pas de notre aide dont acte les vitesses excessives restent un sujet important notamment pour les rues de la République, Victor Hugo et Maurice Berteaux. Quelles solutions avez-vous prises pour sécuriser ces rues ? Allez-vous consulter les riverains pour la pose éventuelle de ralentisseurs ? Envisagez-vous la mise en place de radar pédagogiques ? Merci.

Monsieur le Maire : Merci pour ces questions pour lesquelles vous amenez une partie des réponses. La première... on parlait tout à l'heure d'éducation populaire et dans l'éducation, qu'elle soit populaire ou pas d'ailleurs, il y a le respect des règles. Tout simplement et effectivement, je ne suis pas fataliste mais que l'on mette des radars pédagogiques, des chicanes, celui qui a envie de rouler comme un fou, eh bien il le fera, malheureusement, et des fous eh bien il y en a ! Par contre, on ne reste pas les bras croisés évidemment, les contrôles radars sur notre commune se multiplient, ça c'est le premier point.

Concernant les aménagements urbanistiques, il y a un certain nombre de choses qui ont été mises en place notamment des plateaux du côté de la rue Charles Pranard, du côté du Boulevard de l'Aurore qui réduisent la vitesse à 30km/h. Dans la rue Delporte, Blondez et la rue Edmond Flamand c'est le même principe. La rue des Hirondelles a eu une réfection totale pour casser la vitesse. Des coussins lyonnais qui ont été installés du côté de chez Bouve avec une vitesse maximale autorisée à 30km/h. Après, je peux encore vous parler de la rue des Fusiliers Marins avec un axdale, la mise en place des zébras, les balisettes, les quais de bus qui permettent un rétrécissement de la chaussée et donc derrière de casser la vitesse. Donc quand on me dit que rien n'est fait, non, arrêtez. Je tiens à disposition de qui veut bien la lire la liste de l'intégralité de ce qui a été fait. On travaille également en concertation avec la CUD pour tout ce qui va être relatif au ralentisseurs etc ...

Concernant la consultation des riverains, nous avons la police municipale qui se rend régulièrement chez l'habitant qui se plaint tout simplement. Ce qui se passe très concrètement, c'est que quand on en a plusieurs dans une rue, parce que vous vous imaginez bien qu'on ne peut pas tout de suite sortir la grosse artillerie pour une personne qui se plaint, on sollicite la CUD pour mettre en place un système de comptage pour voir la fréquentation. Ensuite, on voit pour la mise en place d'aménagements de voirie et cela passe par un porte à porte de la police municipale. Voilà. Questions suivantes Monsieur Nave ?

Monsieur NAVE : Oui, pour rebondir sur l'intervention de ma collègue qui vous a parlé sécurité sur l'ensemble des écoles de notre commune, aux abords des écoles de notre commune également... pour prendre l'école Kergomard c'est pas la première fois qu'une voiture vient s'encastrier dans les plots et dans l'école. Quand on vous a parlé consultation, c'est évidemment la consultation de tous les riverains, au-delà de ceux qui se plaignent de manière à ce que on puisse tenir informés l'ensemble des habitants de notre commune, l'ensemble des parents qui se rendent dans ces écoles. La question est simple, avez-vous mis en place un programme de sécurisation des abords des écoles ? Si vous pouvez nous communiquer les dates de ces sécurisations ainsi que les mesures que vous allez mettre en place. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Je pense que vous l'avez vu, au niveau de la sécurisation aux abords des écoles, l'école Jean Jaurès et l'école Kergomard. Désormais, nous fermons les voies d'accès pour que l'entrée se fasse en toute quiétude et en toute sécurité. C'est une phase test, aujourd'hui se sont ce que l'on appelle des barrières Vauban, des barrières de police et à terme, on envisage, tout comme pour le marché, de mettre des barrières fixes avec ce principe de fermeture de la rue au moment des entrées et des sorties des écoles. Pour la sécurisation aux abords, vous avez vu que la commune s'est dotée des personnages Zac et Alice. Ça vaut ce que ça vaut mais en tout cas, ça fonctionne pour les gens qui sont à minima consciencieux, ils croisent ce petit bonhomme et lèvent le pied tout simplement.

Enfin, à côté de l'école Vancauwenberghe, il y a la mise en place de ce plateau avec la diminution de la vitesse à 30km/h. En prévision, nous souhaitons en effet mettre des potelets pour sécuriser les angles des rues des écoles rue Jean Macé et aux angles de la rue Edmond Flamand...pour la sécurité et éviter aussi les stationnements sauvages. J'ai répondu à l'intégralité de vos questions ?

Concernant la prise en compte des demandes de riverains, c'est le service enseignement qui va taper aux portes et donner l'information via un flyer fait par notre service communication.

Fabien ?

Monsieur CLEMENT : Oui, merci Monsieur le Maire, je voulais simplement intervenir pour féliciter Abderrazak Charik qui a fait une très belle performance sur le marathon de Paris dimanche dernier

puisqu'il a fait 2h13 sur le marathon de Paris. Je rappelle que c'est un Saint-Polois même s'il a été entraîné à Dunkerque. Voilà, merci.

Monsieur le Maire : Tout à fait, bravo à lui, de toute façon il sera mis à l'honneur évidemment. Monsieur Coeugniart, vous vouliez intervenir et je pense que ce sera la dernière intervention de la soirée.

Monsieur COEUGNIART : Une petite question Monsieur le Maire pourriez-vous nous communiquer la date du prochain conseil municipal et cela à chaque conseil comme c'est fait à Dunkerque ?

Monsieur le Maire : Il s'agit du 3 décembre Monsieur Coeugniart.

Monsieur COEUGNIART : Merci. Vous pouvez le faire à chaque Conseil ?

Monsieur le Maire : Oui pas de soucis. Je déclare clos cette séance du conseil et vous souhaite à toutes et à tous une bonne soirée. Merci.